



PROCES VERBAL

De l'Assemblée Plénière du 1^{er} Juillet 2010

Les délégués titulaires désignés par les communes pour siéger au sein de la Communauté d'Agglomération CHALON VAL DE BOURGOGNE sont convoqués le Jeudi 1^{er} Juillet 2010 à 20 h 00, dans la salle polyvalente de RULLY pour délibérer sur les objets énoncés à l'ordre du jour suivant :

- 1- Secrétaire de séance – Désignation
- 2- LE GRAND CHALON, UNE AGGLOMERATION DURABLE Définition des principes directeurs et méthodologiques de la mise à l'étude de la refonte des compétences, du pacte financier et fiscal et de la gouvernance de la collectivité
- 3- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT – Création, composition et rôle

Questions diverses

Membres en exercice :	85
Présents à la séance :	66
Votants :	82
Date de la convocation :	25 juin 2010

Le premier juillet deux mil dix, à 20 heures 00, les membres de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, convoqués par Monsieur Christophe SIRUGUE, Président, se sont réunis dans la salle polyvalente de Rully sous la présidence de Christophe SIRUGUE, Président, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, assisté de Dominique GARREY, délégué titulaire de Barizy ; Françoise VERJUX-PELLETIER, Jacky DUBOIS, Martine COURBON, Jérôme DURAIN, Dominique COPREAUX, Florence ANDRE, Mohieddine HIDRI, Nathalie LEBLANC, Lucien MATRON, Benjamin GRIVEAUX, Laurence FLUTTAZ, Rachid BENSACI, Anne CHAUDRON, Nisrine ZAIBI (*à partir du rapport 2*), Dominique PELLETIER, Bernard GAUTHIER, Alain BERNADAT, Georges AGUILLON, Christelle RECOUVROT, Gilles MANIERE, délégués titulaires de Chalon-sur-Saône ; Raymond GONTHIER, délégué titulaire de Champforgeuil ; Alain ROUSSELOT-PAILLEY, délégué titulaire de Châtenoy-en-Bresse ; Marie MERCIER, Patricia FAUCHEZ, Patrice RIGNON, délégués titulaires de Châtenoy le Royal ; Eric MERMET, délégué titulaire de Crissey ; Jean Yves DEVEVEY, délégué titulaire de Demigny ; Christian WAGENER, délégué titulaire de Dracy le Fort ; Eric MICHOUX, délégué titulaire d'Epervans ; Jean Claude NOUVEAU, délégué titulaire de Farges les Chalon ; Mauricette CHATILLON, Joël DEMULE, délégués titulaires de Fontaines ; Gilles GONNOT, délégué de Fragnes ; Daniel GALLAND, délégué titulaire de Gergy ; Daniel VILLERET, Jean-Claude

DUFOURD, délégués titulaires de Givry ; Luc BERTIN-BOUSSU, délégué titulaire de Jambles ; Daniel MORIN, délégué titulaire de La Charmée ; Jean-Claude MOUROUX, délégué titulaire de La Loyère ; Gilles DESBOIS, délégué titulaire de Lans ; Denis EVRARD, délégué titulaire de Lux ; Marc BOIT, délégué titulaire de Marnay ; Michel CESSOT, délégué titulaire de Mellecey ; Dominique JUILLOT, délégué titulaire de Mercurey ; Yvan NOEL, délégué titulaire d'Oslon ; François LOTTEAU, délégué titulaire de Rully ; Daniel DE BAUVE, délégué titulaire de Sassenay ; François DUPARAY, délégué titulaire de Saint Ambreuil ; Fabienne SAINT-ARROMAN, déléguée titulaire de Saint-Denis de Vaux ; Daniel CHRISTEL, délégué titulaire de Saint Désert ; Francis DEBRAS, délégué titulaire de Saint-Loup de Varennes ; Jean-Noël DESPOCQ, Geneviève JOSUAT, Guy GONNOT, délégués titulaires de Saint Marcel ; Guy DUTHOY, délégué titulaire de Saint Mard de Vaux ; Pierre VOARICK, délégué titulaire de Saint-Martin sous Montaigu ; Pierre JACOB, Martine HORY, Evelyne PETIT, délégués titulaires de Saint-Rémy ; Bernard DUPARAY, délégué titulaire de Sevrey ; Gilles FLEURY, délégué titulaire de Varennes le Grand ; Gérard LAURENT, délégué titulaire de Virey le Grand.

Délégués suppléants :

Isabelle ROSSIGNOL, déléguée suppléante de Gergy, remplaçant Annie MICONNET, déléguée titulaire de Gergy ;
Gérard STEPHAN, délégué suppléant de Lessard le National, remplaçant André RENAUD, délégué titulaire de Lessard le National ;
Sandrine DURAND, déléguée suppléante de Varennes-le-Grand, remplaçant Patrick LE GALL, délégué titulaire de Varennes-le-Grand.

Absents excusés :

Gérard BOUILLET, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Nathalie LEBLANC, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, jusqu'à son arrivée
Jean Pierre NUZILLAT, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Martine COURBON, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône
Chantal FOREST, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Christelle RECOUVROT, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône
Annie CEZANNE, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Georges AGUILLON, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône
Catherine PILLON, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Florence ANDRE, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône
Sandrine TISON, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Françoise VERJUX-PELLETIER, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône
Cécile KOLHER, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Martine HORY, déléguée titulaire de Saint Rémy
André PIGNEGUY, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Jérôme DURAIN, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône
Jean-Louis ANDRE, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Anne CHAUDRON, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône
Yvette SEGAUD, déléguée titulaire de Chalon-sur-Saône, a donné pouvoir à Dominique PELLETIER, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône
Laurent VOILLAT, délégué titulaire de Charrecey, a donné pouvoir à Christophe SIRUGUE, délégué titulaire de Chalon-sur-Saône
René GUYENNOT, délégué titulaire de Champforgeuil, a donné pouvoir à Raymond GONTHIER
Jean-Claude ROUSSEAU, délégué titulaire de Châtenoy-le-Royal, a donné pouvoir à Patricia FAUCHER, déléguée titulaire de Châtenoy-le-Royal
Jean Paul BONIN, délégué titulaire de Crissey, a donné pouvoir à Eric ERMET, délégué titulaire de Crissey
Claude RICHARD, délégué titulaire de Saint Rémy, a donné pouvoir à Evelyne PETIT, déléguée titulaire de Saint Rémy
Michel ISAIE, délégué titulaire de Saint Jean de Vaux, a donné pouvoir à Guy DUTHOY, délégué titulaire de Saint Mard de Vaux
Christian GELETA, excusé.
Jean-Claude MORESTIN, excusé.

François LOTTEAU, Maire de Rully : « Bonjour à toutes et tous. Je vous accueille dans la commune de Rully. Il est de tradition de dire un mot sur la commune, mais je vais peut-être vous épargner l'historique du village dans la mesure où la température ambiante justifie peut-être de ne pas alourdir la longueur des débats. Et je pense qu'il sera plus intéressant au contraire de passer plus de temps tout à l'heure à débattre des questions qui nous réunissent ce soir.

Tout le monde sait que Rully est la dernière commune entrée dans l'intercommunalité en janvier 2008 ; que le village compte 1 600 habitants et donc un délégué communautaire que je suis.

Je crois que le village est suffisamment connu par ailleurs notamment en raison de sa production viticole.

Je voulais quand même vous dire que la salle est quand même munie d'un défibrillateur !

Je remercie et je félicite ceux d'entre vous qui ont eu le courage de venir ce soir avec veston et cravate. Celui qui vous accueille ce soir autorise et encourage ceux qui sont encore munis de ces attributs de les poser !

Je passe la parole à Monsieur le Président. »

Monsieur le Président : « merci François pour ces mots d'accueil. Merci de nous accueillir dans ta commune à Rully et merci aux élus de ton équipe dont j'ai aperçu quelques uns des membres en arrivant.

Tout d'abord, je voudrais accueillir un nouveau délégué communautaire qui va maintenant représenter la commune de Saint Marcel, en remplacement de Jean Pierre GERY : il s'agit de Guy GONNOT. Un nouveau collègue pour travailler avec nous. Bienvenue parmi nous.»

Monsieur le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été transmis.

1 - Secrétaire de séance - désignation

Le Conseil Communautaire,

Vu le rapport exposé par Monsieur le Président,

Vu les articles L.2121-21, L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que pour la tenue du Conseil Communautaire, il convient de désigner un secrétaire de séance,

Après avoir délibéré

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne Monsieur **Jean-Claude MOURoux** comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 82 voix.

2 - LE GRAND CHALON, UNE AGGLOMERATION DURABLE - Définition des principes directeurs et méthodologiques de la mise à l'étude de la refonte des compétences, du pacte financier et fiscal et de la gouvernance de la collectivité

Monsieur le Président présente ce rapport.

Le Grand Chalon s'est construit au fil du temps. Il est aujourd'hui le fruit de son histoire. D'abord Communauté de Communes, transformée en 2001 en Communauté d'Agglomération constituée de 28 membres, puis élargie progressivement jusqu'à nos 39 communes d'aujourd'hui, notre intercommunalité exerce à ce jour des compétences restreintes, sans définition véritable d'une ambition communautaire.

Ces évolutions successives ont peu à peu perturbé une vision globale, une cohérence lisible et efficace.

Le projet de réforme territoriale en cours de discussion au Parlement nous conduit, ici comme

partout en France, à nous interroger : pouvons-nous poursuivre sans rien changer à notre Communauté d'Agglomération, plus exactement, pouvons-nous subir les transformations que la loi va nous imposer ?

Ne vaudrait-il pas mieux prendre en main notre destin commun ?

La modification radicale de la fiscalité locale aura des conséquences majeures. La disparition de la Taxe Professionnelle nous conduit inéluctablement à revisiter le pacte financier qui nous lie. Il n'en va pas seulement de l'avenir du Grand Chalons mais aussi de l'avenir de chacune de nos communes, qui seront privées du soutien financier du Conseil régional et du Conseil général au moment où, de plus, le Gouvernement annonce le gel de ses dotations aux collectivités locales.

Le pouvoir accru donné aux préfets de modifier le périmètre des intercommunalités, avec pour obligation de couvrir l'ensemble du territoire national avant le 1^{er} janvier 2013, fait que nous ignorons aujourd'hui quel sera notre périmètre de demain. N'est-il donc pas raisonnable de déterminer, entre nous, dès maintenant notre projet commun ?

Les modifications dans la désignation des conseillers communautaires en 2014 ne donneront pas aux agglomérations une dimension aussi démocratique que certains le souhaiteraient.

Nos habitants auront donc encore quelques difficultés à s'approprier le Grand Chalons, alors que la commune dans laquelle ils résident fait partie de leur identité. Ne nous faut-il donc pas mettre en œuvre un projet grâce auquel tous les citoyens de nos communes pourraient aussi s'identifier à la Communauté d'Agglomération ?

L'enjeu de notre réflexion d'aujourd'hui n'est donc absolument pas de choisir l'agglomération au détriment de la commune, ou l'inverse, mais de trouver le juste équilibre qui à la fois assurera un dynamisme durable du Grand Chalons et soutiendra nos communes dans leurs actions propres.

C'est l'objet fondamental des études que nous proposons de lancer dès maintenant.

La reformulation du projet communautaire proposée est empreinte d'enjeux stratégiques pour l'agglomération comme pour les communes membres mais plus encore pour le territoire et la population. Ces enjeux stratégiques relèvent de quatre dimensions particulières : politique, sociale économique et territoriale.

- Un enjeu politique incontournable :

La définition comme la conduite de ce projet collectif et commun garantissent au Grand Chalons la capacité de se donner les moyens de rester un territoire pivot et central à l'échelle départementale et régionale tout en confortant la pérennité de l'identité des communes membres.

- Un enjeu social croissant :

L'Agglomération du Grand Chalons, en concertation avec les communes membres, doit pouvoir mener des réflexions et des actions transversales complémentaires ouvrant au bénéfice des habitants du Grand Chalons de nouveaux services publics locaux ou des services publics locaux aux prestations améliorées et plus efficaces.

- Un enjeu économique exigeant :

Le Grand Chalons a pour avantage une position et un rayonnement géographique de premier plan. Un atout favorable à la poursuite du développement et de l'attractivité du territoire notamment par des actions publiques locales dynamiques expression d'une capacité d'initiative au service de la population et à une prise en compte renouvelée de ses besoins.

- Un enjeu territorial inéluctable :

Garantir l'efficacité, la cohérence comme l'efficacité et la lisibilité des politiques communautaires supposent indéniablement de revisiter l'organisation politique et territoriale du Grand Chalons. L'Agglomération chalonaise se doit de porter et proposer un mode de gouvernance original et adapté fondé sur le respect et la prise en compte de l'identité des communes membres.

Face à la complexité des questions, qui ont toutes des aspects financiers, juridiques et techniques et afin d'éclairer nos choix politiques, nous devons, comme cela a été expliqué lors de la Conférence territoriale du 19 mai 2010 et auprès des 39 conseils municipaux, étudier ce que pourrait être :

- un projet partagé,
- un pacte financier équitable,
- une gouvernance équilibrée

Pour ce faire, le Grand Chalon ne peut faire l'économie d'un toilettage des compétences transférées depuis sa création. De plus, l'Agglomération doit ouvrir le champ de possibles nouvelles compétences. Un examen pouvant conduire à la détermination de transferts de compétences échelonnées dans le temps sur une période courant de début 2011 à mi 2013.

Ainsi, il apparaît utile et opportun de mettre en réflexion l'analyse de création et de transferts des compétences suivantes :

- L'Urgence sociale (*accueil de jour, hébergement d'urgence,...*)
- La Santé publique (*prévention, désertification médicale,...*)
- L'Eau, l'assainissement
- L'Urbanisme (*documents d'urbanisme opposables : type PLU d'agglomération,...*)
- La voirie
- La petite enfance
- Les personnes âgées et l'autonomie de la personne
- Le tourisme,

et d'évaluation des compétences déjà exercées par la Communauté d'Agglomération.

Dans le même temps, il s'avère nécessaire d'intégrer à cette réflexion les transferts possibles de certains équipements communaux, au rayonnement communautaire avéré, tels que le Dojo et le Réservoir de la commune de Saint-Marcel, la piscine du camping de Saint-Jean-de-Vaux, la piscine de la commune de Saint-Rémy, l'Espace des Arts, le Colisée et le Stade Léo Lagrange de la commune de Chalon-sur-Saône.

Ces outils pourraient nous conduire à déterminer quelle part l'Agglomération peut prendre dans une politique d'animation du territoire.

Les dispositions législatives nouvelles nous conduisent obligatoirement à traiter la question de la fiscalité sur les ménages. Indépendamment de cette réflexion, il nous faut déterminer un pacte financier équitable qui s'impose comme une nécessité. Le premier poste budgétaire de l'Agglomération est constitué de ses versements au profit des communes et notre niveau faible d'intégration nous pénalise. Il nous faut donc examiner ces données pour voir comment il convient d'adapter les règlements d'intervention du Grand Chalon.

Depuis sa création, l'Agglomération n'a pas réussi à associer de manière satisfaisante les élus communaux à ses décisions. Inventer une gouvernance équilibrée entre le Grand Chalon et les communes membres est une condition indispensable si nous choisissons une plus forte intégration. Partager l'information avec les élus et les habitants, concerter les décisions sont des sujets sur lesquels nous devons innover. Notre règlement intérieur pourrait évoluer pour créer ou revitaliser des comités d'orientation et de programmation par politiques structurantes, le Conseil des Maires, les Conférences territoriales, des débats réguliers en séance publique, des rencontres avec les citoyens,...

La démarche que nous vous proposons de lancer aujourd'hui respectera les Conseillers communautaires comme les Conseillers municipaux.

- L'objectif de transférer d'éventuelles nouvelles compétences le 1^{er} janvier 2011 est bien réel, mais nous ne précipiterons pas les décisions.
- Afin de garantir l'objectivité des études à conduire, nous vous proposons de les confier à un bureau externe.
- La création immédiate de la CLECT sera elle aussi une garantie que chaque commune sera informée, et participera aux décisions.
- Avant toute décision, une parfaite information des conseillers municipaux et communautaires sera réalisée.

Monsieur le Président : « peut-être un mot pour vous rappeler que nous sommes dans un processus qui va nécessiter autant de réunions que nécessaire.

Cela doit nous permettre de s'interroger sur ce que doit être le Grand Chalon pour affronter les années qui viennent.

Nous avons de ce point de vue ouvert des champs de discussions relativement nombreux, relativement importants. Nous l'avons fait dans le cadre de discussions notamment avec le Conseil des Maires.

Et je remercie mes collègues d'avoir à chaque fois, adopté à l'unanimité les rapports qui sont soumis à cette réflexion.

Mais encore une fois, nous ne sommes que dans une étape. Le rapport qui vous est soumis ce soir est un rapport d'étape permettant de donner au Grand Chalon des capacités d'explorer les pistes qui sont reprises dans ce document.

Je ne reviens pas sur ce qui justifie le chantier sur lequel nous sommes lancés. Il y a des éléments nationaux. Mais il y a aussi des impératifs locaux qui font qu'une communauté d'agglomération comme la nôtre doit légitimement s'interroger à la fois sur son action, mais aussi sur la définition de ce qui fait que c'est une valeur ajoutée par rapport à l'action de chacune des 39 communes qui la compose. Nous avons de ce point de vue essayé de donner du sens à l'action politique de notre intercommunalité en essayant de fixer des orientations au terme d'une logique de développement durable sur laquelle je crois, chacun peut se retrouver et en fixant des pistes qui sont à la fois :

- des pistes d'attractivité,
- des pistes de dynamisme,
- des pistes de solidarité,
- des pistes environnementales,

tout en réfléchissant bien sûr aussi à la manière de faire vivre cette intercommunalité et à la gouvernance que nous pourrions lui donner pour qu'elle développe encore ces éléments là.

Dans le cadre de cette réflexion, il y a des éléments qui sont :

- de nature juridique,
- de nature administrative,
- de nature financière,

le tout, évidemment dans une réflexion politique au sens noble du terme en ce qui concerne notre projet commun.

Sur la question des finances, il faut que nous puissions y voir clair. Cela est nécessaire pour que chacun sache ce que peuvent induire nos décisions ou nos choix en termes de relations financières entre le Grand Chalon et nos 39 communes. Mais aussi, ce que cela peut provoquer comme dépenses supplémentaires ou recettes supplémentaires selon que l'on prend l'un ou l'autre des différents aspects de la discussion financière.

Le rapport qui vous est soumis est un rapport qui prévoit que ces éléments financiers puissent être rassemblés par un cabinet extérieur de telle sorte qu'il n'y ait pas de ce point de vue "un juge et partie" que pourraient être nos différents services même s'ils sont, encore une fois, techniquement en capacité de porter cette réflexion-là.

Au-delà de cet aspect financier, il y a bien sûr un aspect juridique à la fois sur les textes que nous avons d'ores et déjà à appliquer puisque ceux qui sont en cours de discussion, je devrais dire en fin de discussion puisque le Sénat est en ce moment saisi de ce texte sur l'évolution des collectivités. Nous en connaissons l'essentiel des grandes orientations. Nous en connaissons la déclinaison pour beaucoup des éléments. Nous savons surtout que la date à laquelle la carte de l'intercommunalité devra être à la fois terminée, rationalisée, selon les termes inscrits dans les textes sera fixée au 1^{er} janvier de l'année 2013, donc de manière relativement rapide.

Il y a donc ces aspects financiers, ces aspects juridiques, et il y a bien sûr la notion des compétences qui est évidemment liée à ce que je viens d'évoquer.

Sur cette notion des compétences, vous avez dans le rapport, une liste qui est mentionnée.

Je redis, pour que les choses soient claires, que la délibération de ce soir ne donne pas le champ des compétences que nous prendrons. Elle donne simplement l'opportunité d'étudier ce que pourrait être une prise en charge de telle ou telle compétence pour que nous puissions enfin dire : "oui, nous avons intérêt à la prendre parce qu'il est intéressant que le Grand Chalon l'assume, ou non, nous n'avons pas intérêt à prendre l'une de ces compétences ainsi mentionnées."

Je crois que le débat qui a été engagé est un débat important, profond.

Je remercie les conseillers municipaux qui ont participé notamment à la Conférence Territoriale que nous avons organisée ; je remercie aussi ces conseillers municipaux qui ont accepté de nous

recevoir lors de la tournée que nous avons engagée. Nous avons presque fini, il nous reste quelques communes. Il y a eu un petit problème de calendrier sur la commune de Fontaines. Je voudrais présenter aux élus de cette commune, mes excuses pour ce contre temps puisqu'ils ont attendu en vain le représentant du Grand Chalon. Mais, au demeurant, je crois que l'échange a été plutôt apprécié pour l'ensemble des communes que nous avons pu d'ores et déjà visiter.

Voilà, mes chers collègues, de manière un peu résumée, ce qui est contenu dans ce rapport, dont vous avez bien compris qu'il était nécessaire pour que nous puissions continuer notre réflexion et notre discussion ; que je puisse vous apporter des réponses concrètes à des questions légitimes pour lesquelles pour l'instant il me manque des éléments qui vont être faciles à trouver avec les études que nous allons pouvoir lancer.

Il vous est donc demandé d'approuver les termes de ce rapport dont je rappelle qu'il a été lu en Conseil des Maires, et d'approuver la définition des principes directeurs et méthodologiques de la mise à l'étude de la refonte des compétences, du pacte financier et fiscal et de la gouvernance de notre collectivité.

La parole est ouverte pour celles et ceux qui le désirent. Marie MERCIER. »

Marie MERCIER : « Merci, Monsieur le Président. Suite à la lecture de ce rapport, je voudrais vous rappeler nos prises de positions qui ont toujours été les mêmes que ce soit lors des différents Conseils des Maires, lors de la Conférence Territoriale et même les termes de mon courrier du 30 avril dernier.

Je voudrais rappeler que la Communauté d'Agglomération est issue des communes. Elle est faite pour les communes. Elle doit donc offrir un meilleur service à ses habitants au meilleur coût.

Il faut bien comprendre que la Communauté d'Agglomération procède des communes et non l'inverse, et que la clé de l'interco reste à la commune.

Je pense que ce sont tout à fait des points de vue que nous partageons.

La commune : c'est une population, c'est un territoire. Là, est l'identité communale.

Nous avons été élus en mars 2008 sur des projets communaux. Il est évident que l'évolution de l'agglomération passe par la prise de compétences.

Les questions : Lesquelles ? Quand ? Comment ?

Nous en avons débattu ensemble ; nous en avons débattu à Châtenoy avec les élus municipaux. De nombreuses questions ont été posées. Pas toutes ont pu recevoir une réponse ; c'est normal. Ces questions ont même été déposées par écrit.

Lors du Conseil des Maires, Monsieur le Président, vous avez clairement expliqué que la délibération de ce soir n'était ni plus, ni moins que l'autorisation de lancer des études pour aller chercher des éléments d'information.

Je crois que là encore, nous nous sommes parfaitement compris.

Aussi, Monsieur le Président, je vous demande très clairement, très sincèrement de prendre en compte l'amendement que nous vous déposons et qui formule là encore très simplement et très clairement, la décision que vous pourriez nous proposer, à savoir :

”demande faite au Conseil :

- il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la mise à l'étude de la refonte des compétences, du pacte financier et fiscal et de la gouvernance de la collectivité.”

Mise à l'étude qui permettra ainsi, avant toute décision, une parfaite information des élus communautaires et municipaux que nous sommes.

Cet amendement, si vous l'entendez, est fédérateur. Il est consensuel, il est constructif. Et nous serions heureux de le voter dans l'enthousiasme parce qu'il est tout simplement apaisant et qu'il nous permettrait de travailler ensemble, assidument à des prises de compétences pour l'amélioration des services de toute l'agglomération. »

Monsieur le Président : « merci. D'autres interventions ? Eric MICHOUX. »

Eric MICHOUX : « merci, Monsieur le Président. J'aurais souhaité intervenir sur 4 points et revenir finalement sur des positions que j'ai déjà prises, notamment sur la notion de fiscalité et les notions d'augmentations de charges, des coûts que ces transferts de compétences amèneront, les augmentations d'impôts liées à ces transferts de charges, et en fait des pertes d'identité pour les communes.

S'agissant de la fiscalité, je regrette encore que l'on revienne, et pratiquement en préambule sur la notion de Taxe Professionnelle, et disons que c'est par l'abandon de cette Taxe Professionnelle que l'on arrive à cette situation. Alors qu'en fait la Taxe Professionnelle n'a pas été abandonnée, puisqu'il y a une modification de cette taxe qui s'appelle la CET comme vous le savez. Et finalement les

entreprises continueront à être taxées même si l'on appelle cela une contribution. La réalité économique sera que, malgré tout les forces économiques de notre Communauté d'Agglomération seront touchées.

Et finalement, le problème, c'est que lorsqu'il n'y aura plus d'entreprises sur Chalon, vous pourrez bien parler de Taxe Professionnelle ou de CET, cela ne changera pas grand-chose puisque si les entreprises ne sont plus là, vous ne toucherez plus cette taxe là.

Et je voudrais vous donner une information puisque lors de notre précédent Conseil Communautaire, celui qui date de plusieurs mois, vous ne connaissiez pas les chiffres du chômage, et je voulais vous les donner car sur notre Communauté d'Agglomération ils sont édifiants. Ce sont des chiffres qui ont été donnés en Préfecture au cours de la réunion économique qui se tient tous les mois avec le Préfet.

Et je tiens à tirer la sonnette d'alarme, tellement ils deviennent catastrophiques. Je vais juste vous dire le nombre des chômeurs puisque vous ne le connaissiez pas : il est de 6 155 chômeurs. Et l'augmentation sur un an de ces chômeurs est de 13,6 %. Ce qui nous place malheureusement en tête de l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi sur la Saône et Loire, puisque sur le Louhannais, c'est 4,4 %, sur le Chalonnais, c'est 5,6 %, sur la Communauté de Montceau-Le Creusot, c'est 6,7 %, sur Autun, c'est 2,9 % et sur Mâcon, c'est 7,8 %.

C'est-à-dire que nous sommes aujourd'hui dans une forme de décadence économique et je souhaiterais que ce projet soit empreint largement de l'intérêt des entreprises que l'on devrait y apporter. Parce que sans entreprise, il n'y aura pas d'économie, et sans économie, il n'a pas de social.

Le deuxième point qui me paraît tout aussi important : c'est l'augmentation des charges qui apparaîtront nécessairement avec le transfert des compétences.

On a beau me dire que tout cela ce sera finalement consolidé sur l'ensemble de l'agglomération avec des postes qui seront éventuellement transférés depuis les communes vers la Communauté d'Agglomération, je suis persuadé que c'est complètement faux. Nous irons vers une augmentation du nombre de salariés et une augmentation de la charge de ces nouvelles prises de compétences. Et je souhaiterais, s'agissant de ce point-là, que l'on s'engage très clairement et très fermement auprès des habitants de la Communauté d'Agglomération pour dire qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts ; et que l'on ne commence pas à dire que cela va être lié avec des soi-disant augmentations de services, comme si aujourd'hui, les gens allaient demander des services. Si vous posez la question à quelqu'un dans votre belle ville : "souhaitez-vous voir plus de services ou souhaitez-vous avoir plus d'impôts" ? Il vous répondra qu'il souhaite avoir plus de services et moins d'impôts ! Je pense comme je vous l'avais déjà dit à un certain moment : il faudra faire mieux avec moins. Et j'aimerais que nous ayons un engagement sur ce point-là.

S'agissant de la perte d'identité des communes : je suis persuadé que nous perdrons les identités des communes. Nous l'avons évoqué, et je pense vraiment que le dernier lien social qui existe entre nos habitants de nos communes et, on va dire d'une manière générale ceux qui les encadrent et les gouvernent, ce sont les conseils municipaux.

Depuis bientôt un demi-siècle, ce sont toutes les valeurs de notre République qui sont effondrées, et je ne vais pas revenir sur le triste spectacle qui a eu lieu il y a quelques jours dans la coupe du monde qui est malheureusement un reflet de ces pertes de valeurs.

J'en veux pour exemple tout ce qui touche autour des valeurs religieuses qui ont disparues, toutes les valeurs de la famille qui ont disparues. Le dernier lien qui fait que notre société ne tombe pas en délitescence ce sont nos conseils municipaux.

Quand vous aurez retiré aux conseils municipaux le pouvoir de faire, ce sera donc pour eux le pouvoir d'agir, et ce sera donc la perte du pouvoir d'exister. Lorsque nos conseils municipaux n'existeront plus, ce sera pour moi la décadence complète de notre Communauté d'Agglomération.

Tout simplement pourquoi ?

A quoi servirait d'avoir dans une commune comme Epervans 19 conseillers ? Il n'y a plus utilité. Donc, je souhaite que d'un point de vue très précis, on maintienne cette identité et donc que l'on limite très largement le champ de ces délégations qui vont être mises en œuvre.

Parce que, même si vous disiez tout à l'heure : "nous allons faire appel à un cabinet de consultants". Et finalement, nous ouvrons des portes et le cabinet de consultants soi-disant neutre, vous savez les cabinets de consultants, j'en connais par ailleurs et je les utilise, globalement quand on leur dit, "nous aimerions trouver cela", ils vous trouvent à peu près ce que vous souhaitez y trouver !

Alors, je ne suis pas sûr de la neutralité des cabinets de consultants.

Quand on dit : "on va ouvrir des délégations et des compétences sur la petite enfance, sur la personne âgée", le fait seulement de l'évoquer fait que déjà dans la tête des gens, il va y avoir ce transfert.

Donc, ce que j'aimerais dire, en complément : c'est-à-dire que dans notre projet là, on se donne des contraintes sur la non augmentation des impôts.

Et j'aimerais enfin, pour conclure, puisque dans le document que vous avez noté, vous disiez à quel point l'intérêt participatif de tous les habitants, j'aimerais qu'avant que nous décidions de voter ce projet, il y ait un référendum, je ne sais pas comment cela va être possible, auprès des habitants du Grand Chalons pour dire : "oui, nous souhaitons finalement cela, nous souhaitons être gouvernés, puisque c'est le mot gouvernance qui est repris, suivant ce projet là".

Voilà, je demande donc, à l'issue de tout cela, et si c'est possible, qu'il y ait un référendum. »

Monsieur le Président : « merci. Y a-t-il une autre demande d'intervention ? Dominique JUILLLOT. »

Dominique JUILLLOT : « merci, Monsieur le Président. Chers collègues, c'est vrai que si l'on n'essaye pas de se sortir du contexte économique social d'ambiance générale, il est difficile de réfléchir sereinement et de prendre le recul nécessaire. Néanmoins, je crois que nous sommes obligés de le faire aujourd'hui. Et je voudrais quand même rappeler que si l'on a la capacité de le faire, si l'on a la volonté de le faire aujourd'hui, c'est parce que malgré tout le Grand Chalons s'est construit depuis quelques années et a abouti, et je crois que cette assemblée ici ce soir en est un vibrant témoignage, à un territoire malgré tout attractif, cohérent, et relativement puissant quand même en matière économique puisqu'à l'échelle du département et même à l'échelle de la région, notre bassin sur le plan industriel reste un bassin très important.

Et c'est d'ailleurs pour cela que la tentation peut être grande demain de notre part ou imposée par notamment Monsieur le Préfet, de nous voir prendre un territoire plus grand. Parce que, ne nous méprenons pas, beaucoup de gens veulent venir avec nous aujourd'hui. Aujourd'hui et d'ailleurs hier, si l'on veut bien reconnaître les choses ! Et cela sera difficile de résister à cette envie de venir partager un projet collectif.

C'est pourquoi les compétences nouvelles que l'on va prendre demain, devront être choisies en complémentarité de ce que l'on fait déjà aujourd'hui. Qu'elles aient la sensation qu'il est naturel de les additionner. Ou alors qu'elles puissent venir plus comme éléments fédérateurs sur des sujets qui touchent notre population au quotidien. On peut parler de la petite enfance par exemple, mais aussi de la santé qui est dans cette liste, qui n'est bien sûr pas exhaustive.

Il faudra faire attention de ne pas aller en marche un peu forcée vers des compétences qui seraient compliquées à la fois à expliquer à nos populations qui sont aujourd'hui partie prenante du Grand Chalons, mais à celles aussi qui sont appelées à venir demain et viendraient encore un peu plus à désorienter nos habitants.

La deuxième chose, et vous savez que c'est quelque chose qui me tient à cœur, c'est ce que vous appelez le pacte financier équitable.

Quelque soit ce qui aurait pu se passer il y a quelques mois, il était nécessaire de réviser justement cet équilibre financier entre nous.

Il était nécessaire de faire un état des lieux, de regarder les disparités. Non pas pour juger, non pas pour donner des bons ou des mauvais points, mais tout simplement parce que, il faut regarder, et je n'ai pas changé de philosophie, quels sont les services rendus au regard des fiscalités locales.

Quand un maire a des impôts élevés, quand un maire décide de faire des lotissements très importants : c'est sa responsabilité. Il doit être en capacité à un moment donné de les financer soit parce qu'il a des recettes extraordinaires, soit parce qu'il a une fiscalité évidemment un peu forte.

A contrario, lorsqu'un maire a décidé d'avoir une fiscalité basse, il ne peut pas demander à la collectivité de régler des services qu'il aurait lui-même pas eu les moyens de se payer.

Donc, on voit bien que nous sommes là, et j'espère que se sera une des missions du cabinet de faire cet état des lieux de façon à ce que cet équilibre financier soit demain quelque chose qui sera pris en compte dans la nouvelle fiscalité.

Sur le plan fiscal : souvent on dit, nous avons un coefficient d'intégration fiscal trop bas. C'est vrai. En valeur absolue, c'est vrai.

Simplement pour augmenter ce coefficient, et nous en avons déjà parlé et le lieu est là aussi pour le rappeler, nous savons très bien qu'il faut transférer des compétences lourdes et consommatrices de moyens financiers élevés et que cette taxe additionnelle qui viendra en substitution d'une taxe qui ne sera plus perçue par les autres collectivités, la Région et le Département, devra servir en tout premier lieu, avant même de parler de compétences nouvelles, à abonder nos communes, à pouvoir assumer les projets simplement que nous portons aujourd'hui. En aucun cas, cette taxe additionnelle si on ne se donne pas les moyens demain d'augmenter les taux ou de trouver les recettes supplémentaires ou alors de ne pas évoluer, cette taxe ne suffira pas.

Alors, ne faisons pas croire qu'en prenant des compétences nouvelles, certes, nous aurons un coefficient d'intégration fiscal plus important, certes, nous aurons des dotations plus importantes, mais peut-être même, elles ne couvriront pas les besoins demandés par ces compétences.

Je veux parler par exemple de la voirie qui sera consommatrice de beaucoup de moyens financiers. Et si d'aventure, nous devions prendre des compétences supplémentaires, ce que je ne doute pas lorsque nous aurons étudié le résultat de cette étude, alors, il sera bon en toute transparence de pratiquer par des budgets annexes.

D'essayer d'expliquer, comme on l'a fait avec la taxe sur les ordures ménagères, comme on le fait avec le versement transport à un degré moindre puisque là, il s'agit là pour la plupart de l'abondement des entreprises, il faudra expliquer que la taxe additionnelle nouvelle, si d'aventure il y en avait une, par le biais d'une augmentation de taux, et bien, est divisée en x Euros de façon à financer ce que l'on aura vraiment mis en place.

Et ce qui rendra vraiment un service nouveau à nos concitoyens.

Et alors là, en parlant de gouvernance équilibrée, mon propos en sera terminé, ce sera naturel d'expliquer et facile à expliquer à nos concitoyens par simplement la lecture des budgets annexes ce qu'ils paient en supplément ou ce qu'ils paient vraiment en direction du Grand Chalon. Et bien sûr qu'ils trouvent la traduction dans tel ou tel service ou à telle ou telle échelle de l'agglomération. Voila.

Mais la gouvernance équilibrée, bien évidemment que nous avons tous envie d'une gouvernance équilibrée ; simplement, mais François me reprendra, je n'ai pas une grande proportion à la démocratie participative même si bien évidemment il faudra aller au-devant de nos concitoyens. Mais cela sera tellement plus facile de le faire lorsque la lisibilité sera complètement transparente sur le budget de notre agglomération.

Je vous remercie. »

Monsieur le Président : « Merci. François LOTTEAU. »

François LOTTEAU : « je partage assez les inquiétudes exprimées par Marie MERCIER, un peu moins l'aspect polémique des inquiétudes que je partage par ailleurs, mais dans la présentation de Monsieur MICHOUX, et puis je suis d'accord avec la proposition qui vient d'être faite.

Mais, je crois que plutôt que de regarder notre avenir commun d'une manière frileuse et inquiète, je crois que peut-être, nous pouvons avoir l'opportunité aujourd'hui d'essayer de la mettre en place d'une manière positive, ouverte et utile.

Je m'exprime, là, peut-être en mon nom propre et en temps que Maire de Rully, mais je vais essayer aussi en quelques mots de vous dire ce que je crois être le point de vue de l'écologie politique sur cette question.

Je vous remercie de m'avoir donné la parole là-dessus bien que je ne représente pas un groupe de ce point de vue.

Alors je dirais :

** Le débat n'est pas seulement technique, juridique et financier.*

Il faut revenir aux enjeux qui portent sur le fond de la mise en commun intercommunale, au-delà des questions incertaines de CIF et des polémiques récurrentes sur l'impôt.

** Quels rapports les citoyens vont-ils entretenir avec le territoire qu'ils habitent lorsque celui-ci aura transféré son centre de décisions de l'échelle 1, la commune, à l'échelle 39, voire plus à l'avenir, celle de l'intercommunalité ?*

** Qu'est-ce qui est vécu aujourd'hui à l'échelle 1, qu'est-ce qui doit le rester, qu'est-ce qui devra être vécu aux dimensions de l'intercommunalité ?*

Tous les services ou presque peuvent être avantageusement gérés en commun, à l'échelle du territoire élargi de l'intercommunalité. L'étude nous le dira mais on peut le supposer et donc se poser en amont la question de savoir si les transferts de tout ou partie de la liste mise à l'étude doivent concerner, pour chaque compétence, la globalité de celle-ci ou certains de ses aspects seulement.

Ce ne sont pas seulement le type ou le nombre des compétences transférables qui doivent faire l'objet d'une étude, mais aussi, dès cette étape, l'intérêt communautaire lui-même.

Dans l'ordre bizarre prévu par les textes, celui-ci ne peut être discuté qu'une fois la compétence transférée.

Si l'on veut faire vivre notre intercommunalité, il faut intégrer dans l'étude, à côté de l'opportunité technique et financière des transferts, la manière de les mettre en œuvre pour pouvoir répondre aux besoins de la population tout en insufflant dans la démarche du lien et de la pratique citoyenne.

C'est difficile tant que le mode de désignation démocratique des conseillers communautaires n'est pas établi. Mais il faut du moins associer les conseils municipaux à la définition de l'intérêt communautaire avant le vote du transfert et faire participer la population en l'informant et en la consultant.

Il y a évidemment une difficulté supplémentaire, car le calendrier est assez contraint pour pouvoir faire tout cela.

Néanmoins on ne peut faire l'économie de ces démarches si l'on veut que la plus-value de la mise en commun se mesure non seulement en efficacité technique et en maîtrise économique mais aussi en avancée démocratique et en termes d'amélioration de l'adéquation du territoire à chaque sujet traité.

Cela est particulièrement nécessaire pour tout ce qu'une vision à l'échelle de l'intercommunalité apportera sur les questions de l'environnement et de la vie sociale.

Cela commence par une définition préalable de l'intérêt communautaire, avant les décisions de transfert ; décision qui ne peut se faire que dans un processus de consultation large, des élus locaux et des populations. Ce processus sera le garant d'un début de perception commune du territoire et des méthodes de décision communautaires.

Si l'étude qui nous est demandée de lancer aujourd'hui ne prend pas en compte ces aspects de notre vie démocratique, notre territoire ne sera pas un territoire vécu. Nous aurons simplement perdu ce qui était vécu depuis les temps les plus anciens à l'échelle de la commune ou des assemblées locales diverses à travers l'histoire mais peu ou prou toujours à cette échelle, et seule la technocratie, la concentration des pouvoirs et la déresponsabilisation des hommes y auront gagné.

Ce n'est pas ce que nous espérons de notre intercommunalité. Nous demandons par conséquent une large consultation et une réelle participation citoyenne, avec l'organisation de conseils permettant de prendre en considération les propositions en provenance des élus locaux et de la population, dès maintenant et pour toute la durée de l'étude. Les structures d'information et de concertation qui seront ainsi mises en place devront être pérennisées dans le fonctionnement à venir de notre intercommunalité.

En l'absence de garanties dans ce sens, nous ne pourrions pas poursuivre l'aventure commune. C'est dès le vote de l'autorisation d'étude qu'il faut intégrer ces dimensions.

J'espère, Monsieur le Président, que vous pourrez dès ce soir nous apporter des garanties dans ce sens, ce dont je ne doute pas en lisant les intentions que vous manifestez dans le texte de présentation des délibérations que vous nous demandez de voter ce soir.

Merci.»

Monsieur le Président : « Merci. Qui d'autre ? Christian WAGENER. »

Christian WAGENER : « Monsieur le Président, nous avons participé à de nombreuses réunions, conférence territoriale ou autres conseils des maires, au cours desquelles nous avons silencieusement et attentivement écouté et entendu vos propositions.

Ce soir, je veux, à la lumière de toutes ces informations, prendre la parole, au nom du groupe Réflexion, pour vous donner notre position sur ce dossier si important qui nécessite sans doute mieux que de simples interventions de circonstance.

Etre élu, c'est être responsable.

C'est être capable de décider le présent et bien sûr de construire l'avenir.

Quotidiennement bien sûr pour gérer les problèmes inhérents à toute commune et répondre le mieux possible aux attentes de ses habitants.
Collectivement aussi, quand il est question de réfléchir à l'échelle d'un territoire qui nous rassemble à trouver des solutions à des enjeux conjoints.
C'est aussi imaginer, inventer et anticiper.

En d'autres termes, il nous revient, à certains moments, de savoir prendre la hauteur nécessaire pour essayer d'envisager la suite.
Pas celle qui nous mène vers un prochain mandat et qui nous interdit de changer les choses au risque de modifier les habitudes.
Mais plutôt celle qui conduit à construire un projet pour les 10 ans à venir.

Alors cela demande sans doute d'oublier certains réflexes et certaines façons de penser.
C'est ce que vous nous demandez de faire pour le Grand Chalon aujourd'hui.
Naturellement, ce genre d'exercice est aussi ambitieux que perturbant ou chaotique tant les changements qui en découleront, peut être, si nous en sommes d'accord, viendront perturber quelques automatismes ou donner le sentiment de perdre de ses compétences et donc de son autorité.

Il convient pourtant de ne pas tomber dans la caricature qui voudrait qu'accepter éventuellement le transfert de certaines compétences au Grand Chalon reviendrait à vendre son âme au diable.

En quelque sorte faire du maire de nos communes le seul VRP du Président du Grand Chalon, de ses conseillers municipaux de seuls exécutants d'une politique intercommunale imposée et des habitants de nos communes des Grands Chalonnais sans signe distinctif.

Il n'en est rien nous le savons et la première des questions à laquelle il nous appartient de répondre aujourd'hui, c'est celle de ce que seront nos communes si l'on continue sur le modèle actuel.

Qu'en sera-t-il demain et après demain de l'offre de services que nous pourrons continuer à proposer à nos habitants, toujours plus en attente de prestations voire d'assistance.

Ces services ont un prix, nous le savons.
Aurons-nous les moyens de proposer toujours plus et mieux à nos habitants ?
Serons-nous en mesure de régler tous les nouveaux problèmes que la réglementation et la loi ne cessent de faire naître ou de multiplier ?
Je ne le crois sincèrement pas, que ce soit à Dracy le Fort, à Crissey ou à Saint Mard de Vaux.
Que faire alors ?

Réfléchir individuellement mais aussi collectivement pour dégager une position commune.

C'est ce que vous nous proposez de faire depuis maintenant quelques semaines.

C'est le défi que vous nous proposez de relever.

Pour pouvoir éventuellement participer à une ambition nouvelle qui est à porter à votre crédit et dont nous partageons quelque part et en tout cas la philosophie.

Il est temps en effet, si nous voulons décider des contours de notre avenir au lieu de les subir, de les anticiper au lieu de les appliquer par la contrainte de la loi.

Ces évolutions qui portent sur les compétences, la fiscalité voire même sur le périmètre du Grand Chalon nécessitent cependant une large concertation.

Elles exigent surtout, et avant tout, la mise en place des études les plus complètes et les plus objectives possibles, sur les implications financières mais aussi sur le fonctionnement des services municipaux.

Nous savons, vous savez, en effet, qu'il s'agit d'un exercice difficile pour les maires que nous sommes d'expliquer à nos équipes municipales les motivations mais surtout les conséquences concrètes des différentes nouvelles prises de compétences.

Chaque équipe réagissant selon ses habitudes et la mesure de son implication, la taille de sa commune et le nombre de ses habitants, chaque élu répondant par ses craintes et ses interrogations, sa méconnaissance ou sa frilosité.

Il vous incombe d'apporter les éclaircissements qui s'imposent.

Il nous revient en tout cas, de faire passer un message positif mais aussi un message de vérité : celui qui consiste notamment à faire comprendre qu'il ne s'agirait pas pour le Grand Chalons d'avaloir les communes pour faire de notre territoire un no man's land sans frontière, sans esprit et sans âme.

Quelques soient les orientations qui seront retenues, chaque commune devra conserver son identité, son caractère et ses différences. En un mot, la richesse de sa spécificité.

Nous vous donnons au nom du groupe, ce soir, notre accord pour que soient engagées les études les plus larges de manière à pouvoir éclairer nos esprits et prendre, par la suite, les décisions que nous jugerons bonnes.

Je vous remercie. »

Monsieur le Président : « *Merci. Ensuite la prise de parole est pour Daniel VILLERET. »*

Daniel VILLERET : « *Monsieur le Président, Chers collègues.*

Personnellement, je pense qu'il faut analyser sereinement la situation actuelle de la Communauté d'Agglomération avec le bon sens et le pragmatisme qui nous ont toujours caractérisés.

Je ne reviendrai pas sur le fait que la Communauté d'Agglomération est à un tournant de son histoire, cela a déjà été maintes fois développé.

En ce qui me concerne, j'ai bien compris que ce soir nous sommes au début et uniquement au début, d'un processus qui permettra à notre agglomération de changer de visage pour l'avenir, pour et dans l'intérêt de nos concitoyens.

Alors, contrairement à ce que nous avons pu entendre ici ou là ces dernières semaines, l'objectif poursuivi par la majorité et l'exécutif du Grand Chalons n'est pas de devancer les conséquences des réformes en cours des collectivités territoriales. De toute façon ces réformes se feront.

Ce soir, en adoptant les délibérations proposées, nous ouvrons la voie de la réflexion, de l'examen, de l'étude de ce que pourraient être demain le visage de notre communauté d'agglomération avec, si cela présente un intérêt, de nouvelles compétences exercées pour rendre de meilleurs services à nos concitoyens. Ne perdons le but que nous sommes au service de nos concitoyens.

Nous avons la palette la plus large possible de ce que nous pourrions faire ensemble demain.

Pour moi, la question aujourd'hui n'est pas de dire « je ne veux pas de ceci » ou « je préfère cela... ». Il est bien trop tôt, nous avons besoin du résultat des études pour éclairer les choix des élus.

Chaque commune, chaque élu municipal de nos 39 communes est en droit de se faire sa propre idée sur le sujet en disposant de tous les éléments utiles, financiers, juridiques, nécessaires et indispensables pour se forger son jugement.

Nous aurons tous, nous élus, toute notre part à prendre dans les semaines et mois à venir dans le dispositif qui va se mettre en place pour l'élaboration et la construction de notre agglomération de demain.

Pour moi, ce soir, la question n'est pas de décider de quelles compétences le Grand Chalons va se doter, mais de comment nous allons procéder.

Le calendrier de prise éventuelle de nouvelles compétences sera celui que nous fixerons ensemble en fonction des enjeux de notre territoire.

C'est pourquoi je terminerai en m'adressant à vous tous chers collègues conseillers communautaires mais aussi conseillers municipaux : « Soyons acteurs du changement, ne le subissons pas, ne subissons pas l'application de la réforme des collectivités territoriales et du changement du périmètre de l'agglomération, ayons de l'ambition pour notre agglomération, retrouvons nous les manches, mettons nous au travail et faisons des propositions constructives pour que nous puissions tous ensemble choisir en toute connaissance de cause dans l'intérêt général de notre territoire et de nos concitoyens ».

Soyons acteurs de la transformation du Grand Chalons !

Voilà, Monsieur le Président, les éléments que je souhaitais apporter au débat. »

Monsieur le Président : « Merci. Francis DEBRAS. »

Francis DEBRAS : « Monsieur le Président, pour faire simple et pour faire court, puisque je n'ai rien préparé personnellement, je tenais quand même à dire que j'étais comme la plupart de mes collègues maires autour de la table, bien convaincu et persuadé qu'il fallait que la Communauté d'Agglomération évolue, qu'il fallait qu'elle prenne des compétences complémentaires ou supplémentaires. Lesquelles, au jour d'aujourd'hui, je ne saurais vous le dire. Je suis également sûr d'une chose, c'est que nous allons trop vite. Comme bon nombre de mes collègues, je suis inquiet pour le devenir de nos communes, et je voudrais que cette prise de compétences supplémentaires soit précédée d'études complètes. Et en prenant cette décision ce soir, au 1^{er} juillet, je pense qu'au 1^{er} janvier 2011 nous n'aurons pas tous les éléments en main pour pouvoir prendre une décision et pour pouvoir engager l'avenir de nos communes et de la Communauté d'Agglomération en même temps.

Donc, je vous demande de laisser le temps au temps, et de laisser le temps aux élus, qu'ils soient communautaires ou qu'ils soient municipaux de s'imprégner de ce mouvement, de cette grande mouvance, et de nous laisser le temps, à nous maires, de pouvoir expliquer à nos élus de quoi il en retourne exactement.

Merci. »

Monsieur le Président : « Merci. Alain BERNADAT. »

Alain BERNADAT : « Merci, Monsieur le Président. La réunion d'aujourd'hui se situe dans un contexte politique et on ne peut pas le dissocier. C'est pourquoi, le début de mon intervention va porter sur le projet de loi intitulé : "réforme territoriale". Elle traite en son sein une grande partie sur l'intercommunalité.

L'Etat, en imposant une asphyxie des communes : suppression de la Taxe Professionnelle, gel voire suppression des dotations, oblige ces dernières à se retourner vers les intercommunalités.

De plus les municipalités seront privées d'une grande partie du soutien financier du Conseil général et du Conseil régional. En soutenant ces décisions gouvernementales, certains dans cette salle se font "hara-kiri" tous seuls.

Ce gouvernement qui cautionne et entretient ce système de l'argent roi, met en place un véritable plan d'austérité et va faire payer aux français la crise du capitalisme. Avec 150 mesures de réduction des dépenses publiques, 100 000 emplois de la Fonction Publique seront supprimés en 3 ans.

Là, le MEDEF ne les aide pas, mais le MEDEF aussi participe aussi à la suppression d'emplois. On en sait quelque chose.

C'est la remise en cause des services publics, qui impose de fait aux collectivités de prendre à leur charge un part du déficit national.

Le projet sur les retraites où seuls les salariés vont payer, témoigne de cette politique de rigueur. Les marchés financiers se nourrissent de l'argent public et font les poches aux citoyens.

Malgré cela, nous venons de vivre une démonstration de multiplication d'excès que ce soit de la part de l'Elysée ou du Gouvernement.

Je ne vais pas les énumérer ici, la presse s'en est fait largement l'écho.

Mais un seul mérite d'être cité : qui peut s'octroyer 172 % d'hausse de son salaire dès sa prise de fonction. Ce n'est pas le cas de tout le monde !

C'est donc, dans ce contexte que nous sommes amenés à réfléchir sur l'avenir de notre Communauté d'Agglomération.

La première étape d'aujourd'hui est donc de se prononcer sur le principe d'une étude du transfert de nouvelles compétences, ainsi que la mise en place d'une Commission Locale chargée d'évaluer les charges transférées. Si nous, le groupe communiste, ne sommes pas opposés à ce principe d'étude, pour nous le fil conducteur de cette démarche doit être en priorité l'intérêt de la population de l'agglomération.

Cela passe obligatoirement par une amélioration des services publics, voire la création de nouveaux services publics locaux, tout en évitant de les donner aux appétits des opérateurs privés. Il nous faut bannir autant que faire ce peut la gestion privée des besoins sociaux.

Pour pouvoir mettre en place et prendre les décisions qui découleront de ce projet, il est nécessaire de disposer d'un collectif appelé "gouvernance". Celui-ci devra être fondé sur le respect et la prise en compte de l'identité des communes membres.

Cette gouvernance devra respecter une dimension démocratique ; elle pourrait être l'instance décisionnelle, permettant que les élus municipaux prennent mieux en compte la dimension intercommunautaire.

Il nous reste à réfléchir à la mise en place de moyens, de principes permettant l'échange, l'information, l'expression des habitants de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président : « *Merci. Benjamin GRIVEAUX. »*

Benjamin GRIVEAUX : « *Merci Monsieur le Président. Mon intervention ne vous étonnera pas, elle sera en écho à celle de Monsieur Eric MICHOUX sur la situation économique, parce que je ne peux pas laisser dire n'importe quoi.*

Vous connaissez, Monsieur MICHOUX, abstentionniste dans cette assemblée. Il nous y a habitué. Il est devenu catastrophiste !

Je vous cite : "avec la CET, il n'y aura plus d'entreprises dans le Grand Chalon". Et bien ni en France d'ailleurs parce que je crois que la CET s'applique sur tout le territoire national Monsieur MICHOUX ! Donc, toutes nos entreprises, et c'est bien connu, vont franchir les frontières de l'hexagone.

Augmenter le lobbying auprès du Gouvernement : vous venez de reconduire aujourd'hui une présidente qui était candidate unique avec un score stalinien à 94 et je vous passe les dixièmes de pour cent. Et donc, qu'elle fasse son œuvre auprès du Gouvernement pour supprimer définitivement les taxes qui pèsent sur nos entreprises locales, ce qui fait que nous allons connaître un exode massif.

Vous dites "disparition des communes", vous dites "décadence de la Communauté d'Agglomération", vous vous en appelez même à la religion.

Je crois que la caricature permanente marche peut-être dans certaines enceintes que vous fréquentez par ailleurs, mais pas ici.

Je crois que cette assemblée mérite un peu plus de respect ; je crois que les habitants d'Epervans méritent que l'on élève le débat un peu au-delà de la caricature.

Vous êtes enfermé et c'est un problème récurant que nous avons ici depuis deux années maintenant, sous vos doubles casquettes de président du MEDEF et d' élu.

Mais si Monsieur MICHOUX.

Vous êtes enfermé et vous êtes pétri de contradictions parce que, quand vous nous dites que vous égrennez les catastrophes du bassin et sans le dire vraiment, vous pointez du doigt la responsabilité sur les maires de la Communauté d'Agglomération, sur les élus de cette Communauté d'Agglomération.

Enfin, qui est responsable, Monsieur MICHOUX, de l'état économique du pays ? Qui est responsable ?

Si vous pensez que se sont les maires qui font les investissements du grand groupe du CAC 40, je crois qu'aucun d'entre nous n'y siège !

Nous n'avons pas de jeton de présence quand nous siégeons dans nos conseils d'administration, de mémoire.

Où est le MEDEF, Monsieur MICHOUX ? A la table du Préfet une fois par mois. Cela, nous l'avons bien compris. J'espère qu'elle est bonne d'ailleurs cette table ! Et en tout cas, que vous pouvez dissenter avec le Préfet. Vous êtes très photogénique dans le Journal de Saône et Loire.

Mais j'aimerais juste rappeler les faits :

Le MEDEF a refusé de travailler avec l'Agence de Développement Economique de la Région Chalonnaise, à la différence de la CGPME, dont je tiens à saluer, ici, ce soir le partenariat que nous avons engagé avec elle, à la différence de la CCI, et je tiens aussi ici à souligner que la Chambre consulaire et la CCI de Saône et Loire sont en soutien sur la totalité des projets de développement que nous portons.

Quel est le seul élu de cette assemblée qui s'est abstenu sur le plan d'investissement de 100 Millions d'€uros à destination des entreprises et des zones d'aménagement économiques ? C'est vous Monsieur MICHOUX.

Quel est le seul élu de cette assemblée qui s'est abstenu sur la subvention à l'Agence de Développement Economique, alors que vous dites vous-même que nous sommes dans une période de crise terrible dans le bassin ?

Vous vous absteniez à chaque fois qu'il faut investir. Vous ne prenez pas de risque Monsieur MICHOUX.

Pourquoi vous vous êtes abstenu sur tout ? Pour des raisons politiques. Pour des raisons idéologiques, et y compris les membres du syndicat que vous représentez vous reprochent : vous êtes tout sauf un pragmatique.

Alors, je vais vous le dire : plutôt que d'ouvrir des crèches, ouvrez des entreprises, accompagnez-nous sur le terrain, faites de l'économie et un peu moins de politique quand vous avez la casquette du président du MEDEF. Cela sera profitable pour notre collectivité, ce sera profitable pour nos entreprises, et je crois que nous vous remercierions tous de savoir que vous assumez la casquette que vous portez dans cette assemblée et celle que vous portez à l'extérieur de cette assemblée. »

Monsieur le Président : « *Merci. Denis EVRARD. »*

Denis EVRARD : « *Merci Monsieur le Président.*

Les élus de la commune de Lux ont la volonté de s'engager activement et consciemment dans l'évolution de l'agglomération chalonnaise.

Dans cet esprit, nous apporterons notre contribution au débat quand l'étude sera aboutie.

Malgré nos interrogations, nos différences, le débat que nous mènerons à l'automne sur les prises de compétences du Grand Chalon, sera, je l'espère, constructif et que ce seront des moments d'échanges, d'écoute réciproque avec la volonté d'avancer ensemble.

Nous considérons que l'intercommunalité est une nécessité, qu'il y a besoin de réfléchir aux compétences de chacun, que des coopérations étroites doivent être imaginées, que l'action pour un service public de qualité au plus près des populations doit être défendue. Nous pensons aussi que l'identité communale doit être affirmée, pour une plus grande proximité, pour plus de lien social avec les habitants.

De plus, lorsque l'étude aura donné tous les éléments nécessaires aux prises de compétences, n'oublions pas de prendre en compte un élément déterminant qui est la fiscalité locale ; les bases établies en 1970 ne sont plus d'actualité et pénalisent certaines communes de notre agglomération.

Dernier élément : qui dit nouvelles compétences transférées au Grand Chalon, dit nouvelles commissions à mettre en place et à faire fonctionner.

Aujourd'hui les commissions n'ont pas trouvé leurs marques et leurs rythmes de fonctionnement. Qu'en sera-t-il demain avec de nouvelles commissions au sein du Grand Chalon ?

Dans cette optique, nous donnons pouvoir au Président pour lancer l'étude de création/transfert de compétences nouvelles et d'évaluation des compétences exercées par le Grand Chalon.

Voilà Monsieur le Président.»

Monsieur le Président : « *Merci cher collègue. Geneviève JOSUAT. »*

Geneviève JOSUAT : « Merci Monsieur le Président.

Elue de la petite enfance à Saint Marcel, je vais vous parler du sujet de la petite enfance dont nous avons déjà beaucoup débattu au sein de cette assemblée.

Au sein de cette assemblée, la plupart des élus de nos 39 communes souhaite que le Grand Chalon prenne la compétence petite enfance.

Des communes qui sont poussées par les jeunes parents qui veulent les mêmes services qu'en ville, des communes qui n'ont pas les moyens de répondre à ces demandes, ou qui n'ont pas voulu s'engager dans ce type de service toujours coûteux.

Cette année à Saint Marcel, nous allons fêter les 20 ans du service petite enfance. Multi accueil, halte garderie, atelier d'éveil, Relais d'Assistantes Maternelles, lieu d'accueil parents enfants, services périscolaires, nous avons développé une gamme de services publics, complète à l'intention des familles.

C'est grâce à une Taxe Professionnelle forte que nous avons développé la commune et ses services ; services – soit dit en passant – dont profite largement une population qui va bien au-delà des limites communales.

Nous avons également bénéficié du soutien de la CAF, qui avait une politique incitative à cette époque, et nous avons su évoluer dans le cadre d'une entente intercommunale pour une partie des services.

En 2001, le Grand Chalon a adopté la TPU. Une dotation de compensation non évolutive a remplacé notre Taxe Professionnelle, alors que dans le même temps le coût des services communaux augmentait mécaniquement.

Et que deviendra cette dotation dans les années à venir ? Elle va peut-être évoluer, mais pas dans le sens que nous souhaitons !

Nous avons toujours augmenté régulièrement les taxes locales, mais aujourd'hui nous savons qu'il va devenir très difficile de préserver tous les services avec des budgets de plus en plus limités, des aides et dotations en diminution importante.

La CAF a, par exemple, baissé son niveau d'intervention de 70 à 55%, pour ne citer qu'elle.

Nous sommes donc étranglés petit à petit par une réforme des finances locales qui nous laisse de moins en moins de marge de manœuvre.

A Saint Marcel, nos collègues élus s'inquiètent de cette prise de compétence petite enfance par le Grand Chalon, estimant que nous allons perdre ce qui a fait notre différence et notre force. Et je pourrais faire le même texte sur la culture.

Cela nous arrachera le cœur, mais aurons-nous vraiment le choix ?

Pour finir, je voudrais rappeler que les services petite enfance sont intimement liés à une politique éducative de la ville, contractualisée dans un projet éducatif territorial, que le personnel et les bâtiments sont communs à différents services, périscolaires par exemple.

La prise de compétence, si elle se fait, demandera réflexion, négociation et explication pour que cela soit compris et admis de tous.

Merci.»

Monsieur le Président : « Merci. Jean-Noël DESPOCQ. »

Jean Noël DESPOCQ : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

L'origine du débat qui nous anime aujourd'hui est la réforme des collectivités territoriales.

Réforme qui modifiera en profondeur les intercommunalités.

Toutefois il est de notre devoir d'élus responsables de ne pas subir ces évolutions législatives, mais au contraire de les accompagner. Le Grand Chalon, et j'ose le dire, est à un tournant de son histoire. C'est pourquoi il nous faut réfléchir à son évolution.

C'est l'intérêt du Grand Chalon ; c'est l'intérêt des 39 communes, c'est l'intérêt des populations. Lors de la campagne électorale de 2008, nous avons réfléchi et fait des propositions sur le devenir de notre agglomération.

Nous avons eu, depuis notre arrivée, et avons toujours, la volonté politique de proposer les transformations nécessaires et audacieuses pour poursuivre la construction d'une agglomération dynamique, attractive, écologique, solidaire et citoyenne. Nous tenons nos engagements. Nous n'avons pas attendu une réforme pour travailler sur l'intercommunalité.

Ne nous laissons pas imposer une agglomération dont nous ne voulons pas.

Ne soyons pas frileux mais soyons des pionniers. C'est de notre responsabilité d'élus de faire évoluer notre Communauté d'Agglomération pour l'avenir et la préservation des communes, pour le bien des habitants, pour offrir plus de services à nos concitoyens.

En effet, réfléchissons un instant aux conséquences pour les communes si on laissait les choses en l'état.

De quels moyens disposeront, demain, les communes pour assurer leurs missions ?

Pourront-elles longtemps continuer à tout assurer ?

Alors, soyons responsables et donnons-nous les moyens et les outils nécessaires à la réflexion : c'est l'objet des délibérations soumises à votre, à notre approbation ce soir.

En effet, il nous est proposé, à nous conseillers communautaires, d'approuver le principe d'une étude pour une refonte des compétences, du pacte financier et fiscal et de la gouvernance de la collectivité.

Une étude est proposée et rien d'autre.

A l'heure d'aujourd'hui, aucune décision concernant la prise de telle ou telle compétence par la Communauté d'Agglomération, contrairement à ce que l'on entend ici ou là, n'a été prise.

Ne mettons pas la charrue avant les bœufs !

Sans cette étude approfondie réalisée par un cabinet extérieur, nous ne pouvons pas savoir quelles compétences pourront revenir au Grand Chalon.

Autorisons cette étude, attendons sereinement ses conclusions et nous pourrons ensuite débattre et décider en toute connaissance de cause.

Depuis de nombreuses semaines, un important travail d'informations et d'explications en direction de tous les maires et élus municipaux a été réalisé avec une conférence territoriale, plusieurs conseils des maires, des réunions débats animées soit par le Président, soit par un Vice-Président dans chacun des 39 conseils municipaux.

Les enjeux des délibérations soumises au vote aujourd'hui, les enjeux pour les communes et la Communauté d'Agglomération CHALON VAL de BOUGOGNE ont été présentés et explicités.

Je comprends fort bien les interrogations des uns et des autres ; elles sont légitimes mais nous sommes dans une phase d'étude.

Les décisions sur les compétences, si elles doivent intervenir, viendront plus tard.

Alors actons le principe de la réalisation d'une étude et la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Et tous, nous les élus du groupe "Socialistes, Radicaux de Gauche et Divers gauche", approuveront ces deux délibérations, Monsieur le Président, soyez-en assuré.

Merci.»

Monsieur le Président : « *Merci. Pierre JACOB. »*

Pierre JACOB : « *Merci Monsieur le Président. Pour avoir rencontré une dizaine de communes, je voudrais rendre témoignage ici de la manière de ce qui s'est dit dans cette dizaine de rencontres et cela nourrit forcément ma réflexion. Bien sûr, il en est fait part quand nous travaillons collectivement. Pour avoir, dans ces réunions et en conférence territoriale, égrené une dizaine de fois les questions qui se posent à nous, vous pouvez bien comprendre que je fais sans doute partie des plus impatients d'avoir les réponses à ces questions.*

Chaque fois j'ai dit, et la délibération de ce soir le prévoit, que quand nous aurions les réponses, et bien, nous retournerions devant les conseils municipaux pour partager aussi les réflexions autour des réponses qui seront apportées par l'étude.

Dans ce que je vais dire, n'entendez absolument pas que je relègue déjà l'étude au second plan. Cela me paraît tout à fait important.

Mais je voudrais dire ceci : bien sûr que le débat est devant nous ; le débat n'est pas ce soir ; le débat sur le fond reste à faire et ce sera un vrai débat. Il n'est pas question de l'escamoter. Mais du coup, nous sommes bien obligés de se dire qu'aucune étude, et nous pouvons imaginer que celle-là sera bien faite, bien réalisée et que nous serons contents de l'avoir, ne nous dédouanera de notre responsabilité politique.

Et quelques soient ses résultats, il faudra bien devant nos habitants, même si nous prenons le temps d'en parler avec eux, assumer cette responsabilité là. Et c'est au nom de cette responsabilité politique, me semble-t-il, qu'il faudra lire les résultats qui nous seront fournis par l'étude.

Parce que, dans ces dix rencontres, vous imaginez bien, et les collègues qui ont fait avec moi et de leur côté ces rencontres-là avec d'autres communes, font le même constat, qui est assez banal, c'est que les intérêts de chacune de nos communes sont quand même assez souvent divergents.

Et il nous faudra choisir entre deux ou trois choses, entre le risque d'aller vers des voies nouvelles et le risque de ne rien faire.

J'espère que l'étude nous dira aussi le risque que nous encourons si nous laissons les choses en l'état parce que, entendre un peu ce qui se dit depuis quelque temps, encore un peu ce soir dans certaines interventions, on ne pourrait qu'un risque à changer. Et je voudrais aussi que l'en entende qu'il y a quelques risques à prendre à ne rien changer.

Et puis, il faudra aussi faire des choix de cohérence et on sait que l'étude n'y pourra pas grand-chose. Ce sera des choix politiques.

Je voudrais reprendre l'exemple que Geneviève JOSUAT citait tout à l'heure : l'exemple de la petite enfance.

Ceux qui sont pour le transfert de la petite enfance comme compétence du Grand Chalon, alors doivent très sérieusement me semble-t-il s'interroger sur le transfert de la compétence urbanisme.

Parce que, si l'on dit que le Grand Chalon assure à tous ses habitants le même niveau de service par exemple sur la petite enfance, peut-on laisser le Grand Chalon sans aucun pouvoir, sans aucune influence sur l'organisation de l'habitat.

On va laisser chacune de nos communes disperser l'habitat sur tout le territoire et puis, on va se retourner sur le Grand Chalon pour qu'il assume des choix qu'il n'aura pas faits en termes d'exigence de services auprès de nos habitants.

Et puis, il faudra aussi, on le sent bien, Geneviève JOSUAT le disait, mais d'autres aussi, poser quelques actes de solidarité assez concrets.

Et je vous suggère, en tout cas, Saint Rémy est dans cette attitude là, que l'on apprécie globalement, par exemple pour Saint Rémy, ce qu'il y a à transformer dans les relations. Parce que je suis sûr, déjà sûr avant même d'avoir les résultats de l'étude, que pour aucune de nos communes, tout sera gagnant. Car il faudra bien ici donner un peu, si l'on veut espérer partager tous ensemble des capacités nouvelles. Personne, aucune de nos communes ne gagnera pas sur tous les tableaux.

Et puis dernier point : c'est celui du temps. Moi, j'entends bien, et je crois que Christophe SIRUGUE aussi, il le dira très certainement tout à l'heure, la question du rythme.

Mais, elle ne se pose pas seulement pour le moment où il va nous falloir prendre les décisions. Il me semble qu'elle se pose aussi après ; quand celle de nos communes qui ont dans leur budget une part non négligeable de Taxe Professionnelle ; elles ont des engagements anciens en termes de niveau de services ou en termes d'emprunts, que sais-je ? Mais que l'on ne peut pas du jour au lendemain les priver de cette ressource-là sans les mettre gravement en difficulté. Il n'est pas dans le projet de mettre une seule de nos communes quel qu'elle soit, en difficulté.

Donc, la question du temps est bien sûr celle du moment où nous allons nous décider ; elle sera aussi sans doute sur l'organisation de périodes de transition peut-être lentes, peut-être longues. Mais il faudra politiquement sans doute aller vers ces choix là si on veut être responsable.

Voilà, concernant les habitants, dans ceux que je rencontre, beaucoup de San-Rémois, mais pas seulement des San-Rémois parce que je circule un peu quand même, je crois que, même si cela est un peu confus dans leur esprit, ils sont très spontanément pour que l'on s'organise mieux ensemble qu'on ne le fait aujourd'hui. »

Monsieur le Président : « Merci. Daniel GALLAND. »

Daniel GALLAND : « Je voudrais simplement apporter une précision concernant les budgets annexes suite à l'intervention de Dominique JUILLLOT tout à l'heure.

Si certaines compétences peuvent se gérer à travers des budgets annexes, je pense à l'eau et l'assainissement, tout ne peut pas se gérer par des budgets annexes. Mais, le budget tel qu'il est présenté aujourd'hui par politique publique est tout à fait adapté pour faire ressortir telle ou telle compétence. »

Monsieur le Président : « *Merci. Marc BOIT. »*

Marc BOIT : « *Merci, Monsieur le Président. Pour la commune de Marnay et suite à la présentation le 7 juin à Varennes le Grand, du projet du Grand Chalon par Monsieur le Président, nous nous sommes retrouvés le 14 juin pour un Conseil municipal ordinaire.*

Le projet fut représenté et après une longue discussion, nous avons convenu, comme nous l'avions fait pour les groupements d'achats où nous avons trouvé un certain intérêt économique, de soutenir à l'unanimité les études proposées afin de savoir si telles ou telles compétences peuvent être d'un intérêt communautaire, mais tout en préservant l'intérêt et l'identité communale.

Je vous remercie. »

Monsieur le Président : « *Merci. Yvan NOEL. »*

Yvan NOEL : « *Egalement après avoir partagé en Conseil municipal et en mon nom, je voudrais simplement rebondir sur ce que Pierre a parlé : l'étude : moi, je dirais les études par compétence et non pas l'étude.*

Et c'est important à mon gré et c'est mon propos. Même si l'on peut penser que la plupart des études qui seront dispensées et sortiront favorables au transfert, il y a grande chance à parier quand même, car il y a beaucoup d'avantages à les recentrer, je pense, qu'il faudra inventer un curseur.

Mais ce sont des portes ouvertes que je vais annoncer sur le niveau de transfert. Il faut laisser des marches de manœuvre aux communes avec des ressources financières, humaines et matérielles, ne serait-ce que pour continuer à être crédible dans la veille du territoire. »

Monsieur le Président : « *Merci. Plus d'autres demandes d'intervention ?*

Peut-être quelques mots avant de revenir sur le texte lui-même.

D'abord pour vous remercier du large échange qui a eu lieu. Je pense que c'est important que celles et ceux qui en ont envie puissent exprimer à la fois leur sensibilité ou leurs interrogations quant à un débat qui objectivement est un débat à la fois complexe dont on sait qu'il nécessitera, comme je l'ai dit dans mon propos introductif, de nous retrouver encore de manière approfondie.

Je voudrais simplement vous dire que le souhaite, sans doute le plus fort, que j'exprime c'est que ce débat ne reste pas un débat d'élus. Car je crois qu'il y aurait grand danger à tenir la population à l'écart de cette réflexion, à la fois dont nous avons grand besoin et en même temps qui les concerne au premier chef.

Et si je vous dis cela, c'est parce que j'ai parfois le sentiment que les inquiétudes sont plus fortes dans nos équipes qu'elles ne sont véritablement dans la population.

Soyez tranquilles, aucune équipe municipale n'est totalement sûre de ce que sera ou seront les conséquences du débat que nous sommes en train de lancer. Mais, c'est bien justement parce que nous avons besoin d'être éclairé sur ces éléments là, que cette délibération vous est proposée ce soir.

Mais pour que cela marche, excusez-moi de vous dire qu'il faut sans aucun doute qu'il y ait à la fois transparence, responsabilité et honnêteté.

Transparence, responsabilité et honnêteté pour reconnaître que nous avons un territoire qui est somme toute encore attractif, et dont j'ai le sentiment qu'il a même les bases et les ressources pour être encore plus attractif qu'il ne l'est aujourd'hui. Même si comme tous les territoires, il est soumis à une crise économique qui le marque de manière durable.

Lorsque j'entends évoquer qu'il y avait longtemps que cela n'avait été fait dans le débat de politique générale, la question du taux de chômage, ce n'est pas qu'un signe négatif. Car bien évidemment, on vient s'inscrire dans le bassin dans lequel on a le sentiment que l'on a une opportunité de trouver des emplois. Je ne suis pas surpris que le taux de chômage de Louhans soit beaucoup plus faible que celui de Chalon. Parce que malheureusement, et c'est comme cela, il y a moins de chance de trouver un emploi à Louhans qu'il n'y en a en s'inscrivant sur Chalon. Je croyais que tout le monde avait intégré cela depuis longtemps. Je regrette d'entendre ce soir que cela reste encore un élément

comme si c'était bien sûr de la responsabilité du Président du Grand Chalon que d'assumer le taux de chômage sur le territoire, même si, il est de notre responsabilité collective de s'organiser pour essayer d'accueillir, d'accompagner et de développer l'économie sur notre territoire. Ce que nous faisons, je crois, fortement avec les outils dont nous disposons.

La transparence, la responsabilité et l'honnêteté : c'est de reconnaître que nous sommes confrontés à un bouleversement financier. Peu importe, il y a d'autres lieux pour peut-être exprimer fortement ce que sont les causes politiques de ce bouleversement. Mais à partir du moment où vous avez une loi qui a supprimé la principale ressource financière de notre collectivité, c'est-à-dire la Taxe Professionnelle et que, ce qui a été mis en place pour s'y substituer à un produit inférieur au produit de la Taxe Professionnelle, tous ces éléments-là sont parfaitement transparents, nous sommes donc confrontés, et je crois que c'est de notre responsabilité de le dire, à une évolution de la relation financière à l'intérieur de notre communauté d'agglomération.

La transparence, la responsabilité et l'honnêteté : c'est de ne pas tromper les habitants sur la question de la fiscalité.

La fiscalité, je parle de la fiscalité ménage, nous a été transférée avec le vote du texte sur la Taxe Professionnelle. Puisque, les sommes que percevaient le Département et la Région au titre de la Taxe d'Habitation, du Foncier Non Bâti vont nous être transférées d'office, nous ont été transférées d'office. Et donc, le débat ne se pose plus. Il avait lieu probablement, antérieurement, avant cette évolution législative. Aujourd'hui, la question ne se pose plus. Il y aura sur la feuille d'impôts à la place d'une ligne qui s'appelle aujourd'hui "Département" et d'une ligne qui s'appelle "Région", il y aura une ligne qui s'appellera "Intercommunalité", puisque ce sont nos caisses qui recevront le produit de cette fiscalité.

Mais ne pas tromper sur la fiscalité, c'est aussi avoir le courage de dire que personne ne peut prendre l'engagement, la main sur le cœur, que les taux n'évolueront pas.

C'est comme si dans chacune de vos communes vous saviez par définition que jamais vous n'auriez besoin de faire évoluer vos taux, ni sur un mandat, ni sur un autre.

La question de l'évolution des taux qui nous ont été transférés par le Département et la Région, devra à mon sens, être éclairée par la question de compétences que nous aurions à développer en direction de nos populations. Car il ne sera pas possible de dire à nos concitoyens qu'ils doivent faire un effort fiscal si en face, nous n'avons pas des services qui soient meilleurs, nouveaux, des services forts, présents sur le territoire.

La transparence, la responsabilité et l'honnêteté : c'est aussi de se dire entre nous que la demande de nos concitoyens en direction des équipes municipales est de plus en plus forte. Et que notre capacité à répondre, Geneviève JOSUAT le disait très bien tout à l'heure, est de plus en plus aléatoire.

Je ne connais pas un maire et pas une équipe municipale qui, lorsqu'il bouclera son budget de l'année prochaine, n'aura pas à s'interroger à savoir s'il n'y a pas des choses qui ne pourront plus être développées telles qu'elles étaient. Et si ce n'est pas l'année prochaine, ce sera l'année suivante. Mais je ne vois pas comment avec la contraction budgétaire que nous connaissons, nous pourrions continuer à développer ce que nous faisons jusqu'alors sans s'interroger sur notre capacité à les financer.

La même interrogation, Pierre JACOB le disait fort justement, doit nous amener à nous dire : « est-ce que si le Grand Chalon le fait, cela apporte une plus-value. »

Mais la même interrogation doit nous amener à dire : « si on le donne pas au Grand Chalon, qu'est-ce qu'il advient de cette compétence aujourd'hui exercée par les communes ? »

Ce sont les deux cliquets qui doivent être à mon avis intégrés.

La transparence, la responsabilité et l'honnêteté : cela doit être aussi de se dire que la discussion sur les compétences est liée à la définition de l'intérêt communautaire que nous aurons à porter. Sauf que la loi dit que l'intérêt communautaire est défini "après" par le Conseil Communautaire. Je n'y peux rien, ce sont les textes.

Ce que j'ai donc suggéré l'autre jour, en Conseil des Maires, que je redis publiquement aujourd'hui, c'est que nous soyons assez habiles pour nous mettre d'accord avant sur ce qu'est l'intérêt communautaire et que nous inscrivions nos compétences sur cette dimension-là.

La dimension territoriale de l'urbanisme qu'évoquait Pierre JACOB, elle impacte déjà aujourd'hui sur les compétences que nous avons.

Ne pas s'interroger sur cette dimension d'urbanisme est à mon avis une erreur profonde. Et je crois que de ce point de vue, nous devons pour chaque compétence, être attentif. Et si le Grand Chalons n'est pas la bonne dimension, alors, il n'y a aucune raison que le Grand Chalons prenne la compétence quelle qu'elle soit au terme de notre réflexion.

La transparence, la responsabilité et l'honnêteté : c'est de se faire confiance sur les études qui vont être lancées.

Alors, je veux bien que toutes les études soient suspectes, je m'en souviendrai quand quelques uns viendront avec quelques projets présentés par un cabinet ! Je me rappellerai de ce qui a été dit.

Cela étant, il faut bien avoir une méthode de travail.

Les cabinets vont travailler, vont nous proposer des éléments.

Mais ce ne sont pas les cabinets qui font les choix ! Les cabinets, ils éclairent. Ce ne sont pas les cabinets qui nous dicteront comment nous allons fonctionner à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération. Moi, j'ai dit l'autre jour qu'il fallait que les élus "remontent les manches" pour savoir comment nous allons travailler ensemble.

Et je crois que cela, c'est sans aucun doute un effort important qu'il va falloir que nous fassions pour que nous puissions en même temps travailler avec l'ensemble des équipes municipales, travailler avec la population, et avoir, pour répondre à François LOTTEAU, les lieux, les moments, les temps de débats, d'informations et de discussions avec l'ensemble de celles et ceux qui sont concernés par cette évolution.

Dernière chose. La transparence, la responsabilité et l'honnêteté : c'est de ne pas se faire peur sur la place des communes.

Ecoutez, personne n'a parlé de faire disparaître les communes. En tout cas, si il y en a qui en ont parlé, c'est en haut niveau, je vous renvoie au Rapport BALLADUR. Mais je ne crois pas que nous ayons eu une quelconque minute, l'intention de procéder de cette façon-là. D'abord, parce que cela a été dit tout à l'heure : nous sommes élus dans des équipes municipales, sur des projets municipaux et nous n'avons aucune envie que cela soit autrement. Ensuite, parce que je pense que ces communes sont à la fois une force, une richesse, pour peu qu'elles sachent mettre en commun ce que nous avons à mettre en commun.

Donc, je rassure tout le monde, et je pense qu'il est inutile, encore une fois, de se faire peur. Personne n'a ni l'intention de ruiner les communes, ni l'intention d'empêcher les communes de mener les politiques.

Je crois même que sur certaines compétences, on pourrait imaginer que ce soient les communes qui les mettent en œuvre alors qu'elles ne les exercent pas aujourd'hui. C'est aussi une dimension de la discussion dans laquelle nous sommes.

Voilà, mes chers collègues pourquoi je crois que nous avons besoin de continuer le chemin, d'aller voir, de regarder les éléments qui nous seront donnés, les analyser.

Alors, la question du calendrier a été posée : personne n'a dit que les compétences qui seraient prises devraient absolument s'exercer au 1^{er} Janvier 2011. Personne. Pour une raison simple, c'est que je ne vois pas comment nous aurions la capacité à prendre un champ de compétences trop important en un seul rendez-vous.

Par contre, dire ce que nous avons à faire ensemble, dire ce que nous voulons partager, dire ce qu'est l'intérêt communautaire, je ne vois pas ce que six mois de plus donneront sur cet échange-là. Nous connaissons nos territoires, nous en connaissons les enjeux. Je pense que nous avons besoin dans ce calendrier de dire ce que nous avons envie de faire ensemble et les compétences qui correspondent.

Ensuite, nous verrons si c'est en 2001, en 2012 ou en 2013, que se sera le plus pertinent que de mettre en œuvre ces différentes compétences, même si, pour revenir sur le coefficient d'intégration fiscale, il n'est pas une recette miracle. Il est simplement une opportunité que je trouve dommage de ne pas utiliser. Mais l'évolution du coefficient d'intégration fiscale ne sera forte que si nous choisissons de prendre nos responsabilités et de confier de vraies missions qui ont du sens sur l'évolution de notre intercommunalité, sachant qu'en plus le décalage de deux ans est un élément à prendre en compte.

Voilà, mes chers collègues pourquoi je vous incite bien sûr à nous laisser l'opportunité de continuer à travailler, de continuer à rechercher les éléments pour que le moment venu se fasse le vrai débat sur ce que seront nos compétences demain. Mais pour l'instant, ce n'est pas ce qui est inscrit dans ce rapport.

Ce qui est inscrit dans ce rapport, c'est la volonté de continuer à rassembler le maximum d'informations pour éclairer nos conseils municipaux, pour éclairer le conseil communautaire, et pour éclairer nos habitants de cette évolution qui est en cours.

Alors, sur le texte qui vous est proposé, j'ai une demande d'amendement qui est proposé par Marie MERCIER.

J'y accède volontiers.

C'est-à-dire que je propose d'intégrer dans la délibération exactement les termes qui me sont donnés, en dernière page sur votre rapport :

« La démarche que nous vous proposons de lancer aujourd'hui respectera les Conseillers communautaires comme les Conseillers municipaux.

- L'objectif de transférer d'éventuelles nouvelles compétences le 1^{er} janvier 2011 est bien réel, mais nous ne précipiterons pas les décisions.
- Afin de garantir l'objectivité des études à conduire, nous vous proposons de les confier à un bureau externe.
- La création immédiate de la CLECT sera elle aussi une garantie que chaque commune sera informée, et participera aux décisions. »

Et je vous propose de rajouter un point complémentaire à la place de : « Les résultats des études seront présentés à chacun de nos 39 conseils municipaux », mettre :

- « avant toute décision, une parfaite information des élus communautaire et municipaux sera réalisée. »

La décision qui vous est demandée, c'est d'approuver les termes du rapport et d'approuver la définition des principes directeurs et méthodologiques de la mise à l'étude de la refonte des compétences, du pacte financier et fiscal et de la gouvernance de la collectivité.

Marie MERCIER. »

Marie MERCIER : « Excusez-moi, je pense que l'on ne s'est pas très très bien compris.

Ce qui nous gêne dans la décision de cette délibération, et vous savez comme moi que nous sommes vraiment pour les études, vraiment nous vous aiderons pour le faire, ce qui nous gêne, c'est d'approuver les termes du rapport ci-avant présenté, puisque certains termes, nous ne les approuvons pas.

Alors, est-ce que c'est possible et c'est cela l'esprit de l'amendement ? Vous nous proposez de travailler ensemble dès maintenant. Et vraiment approuver les termes du rapport ci-avant présentés, il y en a certains qui nous gênent parce que c'est une sensation, c'est une interprétation. Donc, pourquoi, cela vous gêne, vous, de l'enlever cette phrase ? »

Monsieur le Président : « Parce que une décision a d'abord pour objectif d'approuver le rapport qui est présenté, sinon, je ne vois pas en quoi relève la décision.

Deuxième élément : sur le travail partagé, je me permets de dire quand même qu'au Conseil des Maires, nous avons travaillé le texte "mot à mot". Chaque phrase de ce texte, personne ne peut me dire le contraire, a été examinée.

Je rappelle, mais cela devient une habitude, que le conseil des maires dans lequel tu étais, Marie, a validé à l'unanimité le rapport. J'ai pris soin de le lire intégralement, mot à mot.

Je suis surpris de constater ce soir que le rapport tel que nous l'avons lu, mot à mot, je le redis, est modifié.

En plus, pour un mot que je ne comprends pas, puisque la demande qui est faite c'est que : « c'est qu'avant toute décision, une parfaite information des élus communautaires et municipaux soit prise. »

Je l'intègre dans le rapport. Et je dis même qu'il est prévu d'approuver ce que vous me demandez à cet instant.

Je ne comprends pas bien la logique qui est derrière. »

Marie MERCIER : « Je pense que l'on ne se comprend pas bien. »

Monsieur le Président : « Je pense qu'il y a autre chose derrière. »

Marie MERCIER : « Non, non, il n'y a vraiment rien derrière. Par exemple si on reprend le rapport, parce que, c'est vrai, nous avons beaucoup échangé au Conseil des Maires, mais pas sur chaque point. »

Monsieur le Président : « Ah, si, si. Non, ce n'est pas vrai, Marie. Est-ce que nous avons lu le rapport "mot à mot" ? »

Marie MERCIER : « Nous avons lu le rapport "mot à mot", mais je ne suis pas intervenue "mot à mot". C'est pour cela que je voulais finir ma phrase. »

Monsieur le Président : « Alors, cela, c'est autre chose. Mais est-ce que nous l'avons adopté tous ensemble, Marie ? »

Marie MERCIER : « La question qui était posée à chaque fois, est : est-ce que tout le monde est d'accord. »

Monsieur le Président : « Non, est-ce que nous l'avons adopté tous ensemble ? »

Marie MERCIER : « Alors, nous avons adopté le principe d'étudier. S'il vous plaît, je voudrais juste finir quelque chose. »

Monsieur le Président : « Marie, je trouve que c'est d'une parfaite mauvaise foi. »

Marie MERCIER : « Je ne crois pas. Est-ce que je peux dire quelque chose ? »

Monsieur le Président : « Je trouve que c'est d'une parfaite mauvaise foi. »

Marie MERCIER : « Je ne crois pas. Est-ce que je peu dire ce qui me chagrine dans ce rapport ? »

Monsieur le Président : « Oui, bien sûr. »

Marie MERCIER : « Ah, merci. Il y a quelque chose qui me chagrine : c'est en particulier la modification du périmètre des intercommunalités parce que pour le moment, ce qui est dans la loi : c'est que les communes qui ne sont pas dans une intercommunalité auront l'obligation d'y être. Mais pour le moment, on ne sait pas quelles communes pourraient éventuellement intégrer l'agglomération, si éventuellement une communauté de communes peut l'intégrer. Et là-dessus, nous n'en n'avons pas discuté au Conseil des Maires. C'est probablement de ma faute ; j'en prends toute la responsabilité. Le sujet n'a pas été abordé. »

Monsieur le Président : « Le sujet n'est pas abordé dans le rapport ? »

Marie MERCIER : « Mais si, page 4. »

Monsieur le Président : « Non. »

Marie MERCIER : « Mais si, page 4 : le pouvoir accru »

Monsieur le Président : « Non. "Le pouvoir accru donné au Préfet de modifier le périmètre des intercommunalités avec pour obligation de couvrir l'ensemble du territoire national avant le 1^{er} janvier 2013 fait que nous ignorons aujourd'hui quel sera notre périmètre de demain. N'est-il donc pas raisonnable de déterminer entre-nous, dès maintenant notre projet commun ?".

Où est le problème ?

Qu'est-ce qui choque dans cette phrase ? »

Marie MERCIER : « Ce qui me choque, c'est la rédaction de cette phrase. Cela me choque que cette phrase soit dans un rapport qui concerne les principes directeurs et méthodologiques de la mise à l'étude de la refonte des compétences. Je trouve que l'on n'est pas dans le sujet. Je suis déçue et désolée parce que ce n'est pas cela que je voulais. »

Monsieur le Président : « Non Marie MERCIER, je suis profondément déçu de ce qui est en train de se jouer à cet instant. Donc, maintenant, j'intègre la demande qui est faite ; je mets aux voix. »

Marie MERCIER : « Monsieur le Président, puis-je demander une suspension de séance ? »

Monsieur le Président : « Elle est de droit : suspension de séance de 5 minutes. »

Suspension de séance à 21 H 25.

Reprise de la séance à 21 h 32.

Monsieur le Président : « mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions nos travaux et je vous propose de vous installer, s'il vous plaît.

Nous reprenons donc nos échanges sur ce rapport.

J'ai donc proposé d'intégrer dans la délibération la phrase : « avant toute décision, une parfaite information des conseillers municipaux et communautaires sera réalisée. »

Et de maintenir le reste du texte.

Une demande d'intervention ? Oui. »

Marie MERCIER : « Monsieur le Président, nous nous sommes réunis. Nous avons en particulier bien compris qu'effectivement au Conseil des Maires, et là j'en prends toute la responsabilité, nous devons donc nous exprimer vraiment sur tous les points. J'en prends ma responsabilité, je ne me défais pas.

Il est évident en tant que maire, et faisant partie prenante d'une agglomération que quand je vous ai expliqué depuis des mois que nous étions pour une évolution de l'agglomération, pour l'étude de la prise de compétences nouvelles, il est évident que nous ne pouvons pas voter contre, parce que ce serait complètement stupide. Et je pèse mes mots.

Par contre, démocratiquement, je suis vraiment navrée que l'on ne se soit pas très très bien compris. Peut-être que derrière les mots, on ne met pas tout à fait les mêmes choses. Comme il ne serait pas non plus, bien ni juste, vis-à-vis de notre population de nous abstenir, nous allons voter pour. Nous allons voter pour cette délibération mais, et je le redis, et j'en prends ma responsabilité, nous ferons extrêmement attention à nous exprimer encore plus et davantage, quoiqu'au Conseil des Maires, nous ne sommes malheureusement pas très nombreux à parler. »

Monsieur le Président : « Peut-être pas nombreux à parler, mais sauf erreur de ma part, il y avait 35 maires sur 39, ce qui est quand même assez significatif.

Très bien, je mets donc aux voix cette délibération. »

Le Conseil Communautaire,

Vu le rapport exposé par Monsieur Le Président,

Vu l'avis favorable exprimé par le Conseil des Maires du 22 juin 2010,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les articles L. 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5216-5 de ce même code,

Après avoir délibéré

- Approuve les termes du rapport ci-avant présenté ;
- Approuve la définition des principes directeurs et méthodologiques de la mise à l'étude de la refonte des compétences, du pacte financier et fiscal et de la gouvernance de la collectivité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 abstention (Eric Michoux)

82 voix pour.

3 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT – Création, composition et rôle

Monsieur le Président présente ce rapport.

Le principe de l'élaboration d'un projet communautaire commun et partagé, afin de construire une agglomération durable qui se veut plus dynamique, plus attractive, plus solidaire, plus écologique et plus citoyenne vient d'être adopté. Dans ce cadre, le principe de l'étude du transfert de nouvelles compétences pour offrir de nouveaux services adaptés à la population de l'agglomération nécessite la mise en place d'une commission locale chargée d'évaluer les charges transférées.

A ce titre, il convient de préciser le rôle et la composition de la CLECT.

Le rôle principal de la CLECT est de déterminer le montant net des charges transférées par chaque commune à la Communauté d'agglomération, en fonction des compétences proposées à l'étude au transfert, afin d'éviter notamment des évaluations défavorables aux communes membres ou à l'EPCI. Son rôle est aussi bien financier que technique. Elle définit « les règles du jeu » et fait des propositions pour évaluer les charges transférées. Elle met en place les méthodes de travail qui devront être respectées. La CLECT peut également faire appel à des experts pour se faire assister dans les études menées.

La CLECT est régie par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, dans son IV, lequel dispose : « elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice- président ».

Concernant la répartition des sièges au sein de la CLECT :

- la Ville centre, Chalon-sur-Saône, disposera de 2 sièges,
- les autres communes disposeront d'un siège.

Par ailleurs, les membres de la CLECT sont désignés :

- soit par le Maire de chaque commune membre,
- soit par une délibération du Conseil municipal concerné.

Les rapports de la CLECT sont adoptés en son sein en premier lieu.

La CLECT se réserve la possibilité, selon le domaine de compétence faisant l'objet de l'examen du transfert, d'opter :

- soit pour la méthode d'évaluation de droit commun prévue à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
- soit pour toute autre méthode.

A chaque examen de domaine de compétence transférée, la CLECT formulera un avis quant au choix de la méthode d'évaluation à la majorité absolue de ses membres présents.

Après calcul des charges transférées et établissement des rapports dans les conditions exposées ci-avant, les membres de la CLECT approuvent les rapports à la majorité simple des présents. Une fois approuvés par la CLECT, les rapports sont soumis au vote des conseils municipaux, qui doivent alors se prononcer à la majorité qualifiée. Les rapports sont ensuite transmis au Conseil Communautaire pour validation.

Le conseil communautaire peut décider de fixer librement les montants des Attributions de Compensations de Taxe Professionnelle (ACTP), dans ce cas, il doit se prononcer à l'unanimité à partir du rapport de la CLECT.

Si la CLECT ne respecte pas les modalités de calcul du CGI, alors l'ACTP doit nécessairement être

fixée à l'unanimité du conseil communautaire de l'EPCI.

Si l'unanimité n'est pas réunie, il est alors nécessaire de réunir à nouveau la CLECT, qui doit refaire le travail d'évaluation des charges dans le respect des règles du CGI et le rapport est alors soumis aux conseils municipaux des communes membres.

Les modalités de fonctionnement de la CLECT sont fixées par un règlement intérieur, annexé au rapport.

Monsieur le Président : « Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Daniel GALLAND. »

Daniel GALLAND : « Merci, Monsieur le Président. Je voudrais inciter sur l'importance de cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

C'est l'outil qui va nous permettre de construire une agglomération durable.

C'est l'outil qui nous permettra aussi de mettre en place un projet partagé.

C'est l'outil qui nous permettra d'élaborer un pacte fiscal et financier équitable et solidaire entre nos collectivités, si bien entendu, nous en avons la volonté.

L'évaluation des charges a un caractère irréversible sur le calcul de l'attribution de compensation. Le montant de cette attribution ne peut être indexé.

Pour toutes ces raisons, l'implication de chacune et chacun des membres est indispensable pour le bon fonctionnement de cette commission et pour l'intérêt de nos collectivités.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire à propos de cette CLECT. »

Monsieur le Président : « Merci cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Marie MERCIER. »

Marie MERCIER : « Je vais reformuler les remarques que j'avais proposé lors du Conseil des Maires, en particulier la désignation des membres de la CLECT.

Juste pour dire qu'à Châtenoy-le-Royal, nous ne dérogerons pas au Code Général des Collectivités Territoriales, et que, comme tous les représentants aux organismes extérieurs, nous ferons un vote à bulletin secret pour le représentant de la CLECT, qui est peut-être effectivement, comme l'a dit notre collègue Daniel GALLAND, la commission la plus importante du Grand Chalon puisqu'elle conditionne l'avenir du transfert des compétences.

Deuxième petite remarque. Alors là, je l'ai faite aussi lors du Conseil des Maires : "pour toute autre méthode" : cela me gêne un peu. Cela peut-être l'âge du capitaine, le vent, le passage en bikini ; enfin, je n'en sais rien ! "Pour toute autre méthode" : cela m'ennuie.

Vous m'avez bien expliqué que c'était pour plus de souplesse mais il y a un code qui est le Code Général des Impôts. Pourquoi on ne mettrait pas tout simplement : "soit pour toute autre méthode proposée par le Code Général des Impôts". On sait qu'il y a en particulier l'article 1609 nonnies C5 1bis. Et cet article donne toute la souplesse que l'on veut. »

Pierre JACOB : « Non, Marie. »

Marie MERCIER : « Alors, pourquoi on met toute autre méthode, comme cela, tout sec. »

Pierre JACOB : « Non, Marie., le Code Général des Impôts donne une méthode de calcul des charges transférées.

Cette méthode est assez généralement pratiquée. Il autorise aussi que l'on puisse faire autrement que la méthode qu'il préconise. Donc, après, nous avons toute liberté dans des conditions d'adoption de ces règles si elles ne sont pas identiques à la méthode du Code Général des Impôts dans des conditions de majorité d'une exigence draconienne. Il me semble que c'est l'unanimité du Conseil Communautaire.

Donc, le bikini, on verra. Je ne suis pas sûr que cela soit la totalité ou l'unanimité du Conseil Communautaire.

Quand on dit : " toute autre méthode" ! Entre les gens responsables, Marie ! Voilà. »

Monsieur le Président : « De toute façon, le choix se fait à l'unanimité. Je vous mets à l'aise. »

Jean Yves DEVEVEY : « Merci, Monsieur le Président. Je voulais savoir s'il était indispensable que l'on ait le choix dans la désignation du membre de la CLECT entre le choix par le Maire ou une

délibération ? Est-ce que l'on ne pourrait pas tout simplement demander qu'il y ait une délibération des conseillers municipaux dans nos communes ? »

Monsieur le Président : « Le libellé du code permet les deux. Donc, chacun fait comme il a envie, selon son âme et conscience ! »

Le Conseil Communautaire,

Vu le rapport exposé par Monsieur Le Président,

Vu l'avis exprimé par du Conseil des Maires du 22 juin 2010,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts relatif à la création entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

Après avoir délibéré

- Décide de créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- Approuver le règlement intérieur de la CLECT annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

48 - Question diverse

Pas de question orale diverse.

Monsieur le Président : « *Simplement pour votre information : la réflexion sur la gouvernance qui est une réflexion importante, j'ai fait la proposition au dernier Conseil des Maires, qu'un groupe de travail puisse se mettre en place de telle sorte que l'on réfléchisse à la fois à la manière de faire vivre notre Communalité, mais aussi à la manière de travailler sur nos compétences actuelles. Et puis la méthode n'aura qu'à se décliner sur les compétences nouvelles.*

Donc, les collègues qui auraient envie de participer à cette réflexion, je vous propose de vous inscrire auprès de mon Directeur de cabinet Cyril GOMET, pour que nous puissions avoir un groupe de travail assez rapide sur cette méthode de réflexion.

Nous en avons terminé avec nos travaux. Je crois qu'il y avait Jean Noël DESPOCQ qui voulait dire un mot. »

Jean Noël DESPOCQ : « *merci, Monsieur le Président. Vous avez trouvé devant vous petit document qui s'appelle « Côté cour ». Ce sont des animations qui vont se produire cet été sur les 5 communes : Châtenoy-en-Bresse, Epervans, Lans, Oslon et Saint-Marcel.*

Cela concerne la « Cour des Miracles », qui a reçu un soutien de l'agglomération. C'est pour cela que je voulais vous le signaler. Vous êtes invité à suivre tous les jeudis ce programme.

Et puis, vous dire aussi que sur la commune de Saint-Marcel, nous avons une radio éducative «radio vagabondage ». Depuis le 1^{er} juillet, cette radio se retrouve sur les fréquences FM 89.4. Donc, c'est aussi une radio que vous pouvez découvrir. Elle sera présente pendant 4 mois sur le territoire, présente aussi sur Chalon dans la Rue avec des animateurs à l'intérieur du Bus du Développement Durable du Grand Chalon.

Nous avons commencé en partie à travailler et mutualiser. Raymond GONTHIER ne me démentira pas puisque les ateliers multimédia qui se trouvent sur nos collectivités participent également à cette démarche. Donc des jeunes qui viendront interviewer des artistes, des acteurs du Festival de Chalon dans la Rue. L'animatrice présente est une animatrice de Gergy. Je remercie Daniel GALLAND de lui avoir autorisé à sortir de son territoire et venir nous retrouver à Chalon-sur-Saône, la ville centre.

Merci et bon été. »

Monsieur le Président : « *Merci. Nous avons toujours plaisir à venir à Rully, car je ne sais pas si vous avez remarqué, mais on ne vieillit pas ici. En tout cas, on vieillit très doucement car nous sommes arrivés à 20 h 00, il est 20 h 43 à la pendule, François, c'est formidable !*

Je passe la parole à François LOTTEAU pour la conclusion. »

François LOTTEAU : « Je n'oserais en conclure pour dire qu'il nous manque quelques moyens pour mettre en état tout cela !

Je dirai néanmoins que nous étions très heureux de vous recevoir ici, même si c'est dans une salle de sports qui n'est pas particulièrement adaptée à la situation.

Quoiqu'aujourd'hui, je pense que le débat était sportif et que finalement en conclusion, nous pouvons dire qu'il était tout de même fair-play et qu'aucune équipe n'avait refusé de s'entraîner avant de venir, je pense !

Je voudrais dire un petit mot car ils ne vont pas le faire eux-mêmes. Ils se sont contentés de vous présenter cela sur les tables : les givrotins vous invitent, à visiter une exposition, mais également l'Association "Art et Images", le Grand Chalon qui participe, l'Office de Tourisme de Givry et l'Association de Sauvegarde de l'église de Cortiambles.

Je vous engage vivement à découvrir cela.

J'y suis particulièrement attaché, étant l'un de ceux, il y a très longtemps, à l'origine de la restauration de Cortiambles en particulier.

Je vous disais que la salle n'était pas adaptée tout à fait à la situation, alors, je vous invite à nous retrouver dans la salle inférieure où nous mangerons un petit quelque chose et à partager le verre de l'amitié.

Et je tiens à vous dire, je pense que c'est important et c'est symbolique pour notre action de travailler ensemble, que les pizzas, les quiches et de tartes aux pommes qui vous sont offerts, ont été fabriquées par l'Association ACCES qui est l'Association Contre le Chômage pour l'Emploi par la Solidarité. Je pense que cela vous fera plaisir, qui est située à Saint Marcel.

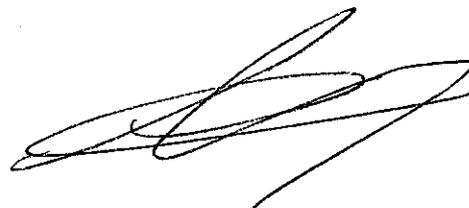
Et je tiens à vous dire aussi que grâce à cela, la totalité nous coûte 150 €uros ; donc, nous économisons aussi l'argent de la Communauté. »

**Le Président, et par délégation,
Le 2ème Vice-Président**



Daniel GALLAND

Le Secrétaire de séance,



Jean Claude MOURoux